

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021



Le dix-huit février deux mille vingt et un, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix février deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle Guy de Maupassant à BOLBEC, sous la présidence de Monsieur Christophe DORÉ, Maire.



### - APPEL NOMINAL

Etaient présents : MM. Christophe DORE, Philippe BEAUFILS, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Ludovic HEBERT, Mme Linda HOCDE M. Raphaël GRIEU, Mme Charlie GOUDAL, M. François BOMBEREAU, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Raymond VIARD, Mmes Josiane BOBEE, Dominique COUBRAY, MM. Dominique METOT, Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Mme Sylvie DEVAUX, M. Jean-Yves HEDOU, Mmes Véronique LE BAILLIF, Suzanne LE TUAL Isabelle GERVAIS, Karine MOUSSA, Lynda BENARD, MM. Julien LAPERT, Gaëtan RENAULT, Johnny ALEXANDRE, Nicolas MERLIER, Jean-Marc ORAIN, Mme Véronique HOMBERT-DUPUIS, MM. Rachid CHEBLI, Xavier DARROUZET.

Excusés : - Mme Christine RASTELLI, M. Tony DENOYERS

- Mme RASTELLI avait donné procuration à M. LEPILLER
- M. DENOYERS avait donné procuration à M. BEAUFILS



### - NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE

Madame Isabelle GERVAIS est nommée secrétaire pour la séance.



### - HOMMAGE

Monsieur Christophe DORÉ rend hommage à Monsieur Jean-Claude BRUBION décédé le 21 janvier 2021.

*« Très investi dans la vie Municipale, Jean-Claude BRUBION fut tour à tour Conseiller Municipal puis Adjoint au Maire à la culture, présent au sein de la Municipalité pendant 7 mandats. Il était particulièrement investi dans tous les projets liés au patrimoine et la culture. Ancien Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Montivilliers, il avait à cœur de défendre ses idées et son engagement envers la culture et les vieilles pierres. Il était un des animateurs de nos Conseils Municipaux, souvent pour défendre le service public et l'intérêt général, sans esprit de polémique».*

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait la déclaration suivante :

*« Jean-Claude BRUBION nous a quitté jeudi 21 janvier. Sa disparition brutale a suscité beaucoup d'émotion dans la population tant à Bolbec qu'à Montivilliers.*

*C'est dans cette dernière ville qu'il a exercé la plus grande partie de sa carrière en tant que responsable des affaires culturelles. Il prendra une grande part à la sauvegarde et à la restauration de l'abbaye communale, notamment. Homme très cultivé, il s'est investi durant une bonne partie de sa vie pour la mise en valeur et la protection de notre patrimoine local. Il savait que protéger de vieilles pierres, qui sont autant de racines communes, lie les hommes à travers une histoire passée et est gage d'un avenir ensemble. On notera qu'il était toujours président de l'association « Abbayes normandes » au moment de sa disparition.*

*Dans notre commune, Jean-Claude était également connu pour son engagement politique. Il a en effet été élu à Bolbec, dès 1977, à l'arrivée à la tête de la ville de la première municipalité d'union de la gauche, conduite par Paul Belhache. Jean-Claude n'avait alors que 26 ans. Adjoint aux fêtes et cérémonies, il conservera ces fonctions jusqu'en 1989. Il sera également adjoint à la culture, dans l'équipe de Michel Havard, une délégation qui lui plaisait et correspondait tant à cet homme de culture.*

*Personnellement, j'ai rencontré Jean-Claude lors de la campagne des municipales de 2008. Ensuite, nous avons continué à nous rencontrer et à échanger, refaisant le monde en général et la ville de Bolbec en particulier. L'un et l'autre élus d'opposition à Bolbec, lors de la dernière mandature, nous avons alors travaillé ensemble, à conjuguer nos interventions, nos nuances et nos prises de parti au sein du conseil de la ville. Cela conduisait à des préparations de conseils municipaux qui pouvaient durer bien plus que ce que l'ordre du jour aurait dû mobiliser. Sa sensibilité, dans tous les sens du terme, était toujours intéressante à connaître et une base solide de réflexions futures.*

*Nous partageons le même sentiment que Bolbec méritait une nouvelle dynamique, en premier lieu pour ses habitants. Jean-Claude proposait des pistes, donnait des exemples pour ouvrir des possibles dans les esprits. Elu de l'opposition, il n'était pas de ceux qui considèrent que leur fonction ne se résume qu'à de la critique pour de la critique. Il lui importait avant tout que sa ville soit un lieu de vie et d'échanges pour tous où chacun aurait sa place et se sentirait bien vivre.*

*Cette vision au grand cœur ne fut malheureusement pas souvent prise en compte ces dernières années comme elle le méritait. À l'exemple de son attachement et de sa persévérance concernant la réhabilitation de la friche Desgenétais. Cette friche, élément essentiel du patrimoine industriel et textile de Bolbec, est restée dans l'oubli jusqu'à aujourd'hui où enfin un projet, porté par Caux Seine Agglo, commence seulement à émerger.*

*Jean-Claude voyait et pensait beaucoup plus loin que les réponses étriquées que lui retournaient certains de ces contradicteurs. Je partageais le plus souvent ses points de vue sur la ville et comment la faire rayonner à l'instar des jours meilleurs. Je retiendrai donc surtout de Jean-Claude cette vision au grand cœur qui le caractérisait tant.*

*Et du cœur, je sais qu'il en avait beaucoup, tant sa disparition a profondément attristé toutes les personnes qui l'ont bien connu à des titres divers et qui ont loué ses mérites dans de nombreux domaines lors de son inhumation. Je m'incline donc aujourd'hui devant la mémoire de celui qui a donné énormément de son temps et de son âme pour notre ville. Merci Jean-Claude pour l'exemple à suivre que tu as été dans notre cité et notre assemblée. Nous ne t'oublierons pas, ni toi, ni tes préceptes ».*

Monsieur Xavier DARROUZET fait la déclaration suivante :

*« Jean-Claude BRUBION est né le 3 juillet 1951, il a grandi à Bolbec auprès de sa mère qui était épicière. Il a fréquenté l'école Victor Hugo puis le collège Roncherolles. Bon élève, il a stoppé sa scolarité faute de moyens financiers en 1966 après avoir obtenu son BEPC. Son professeur de mathématiques de l'époque, Marcel Guérin se charge alors de lui trouver un emploi, à la perception de Bolbec, il a tout juste 15 ans en ce mois de juillet 1966.*

*Après avoir réussi quelques concours administratifs, il est muté à Paris où il découvre les conditions de vie de jeunes provinciaux logés dans les foyers de travailleurs sociaux. Il s'investit dans l'action syndicale auprès de la CFDT. Chaque week-end, il rentre à Bolbec. Mais c'est cinq ans après qu'il revient définitivement dans la région, où pendant 5 ans encore il exercera dans diverses perceptions du pays de Caux.*

*C'est donc au total, après 10 ans dans l'administration que sa curiosité intellectuelle, sa soif d'apprendre et de faire connaître, le dirige vers le monde de l'éducation populaire, au service de la MJC de Bolbec. Ce nouveau challenge le pousse à continuer de se former et il obtient un diplôme d'État. Dans la foulée, sa volonté de continuer à évoluer professionnellement le mène à Montivilliers, où il est alors remarqué par Michel VALLERY fraîchement élu en 1977 et qui allait rester maire de cette commune jusqu'en 2001.*

*Embauché en 1979 à la tête des affaires culturelles, il y restera cette fois, jusqu'à sa retraite en 2015. Ces années virent l'accomplissement de nombreux travaux : les enseignements artistiques furent développés, l'action culturelle décuplée et le spectacle vivant plébiscité, notamment par la mise en place de nombreuses expositions et nombreux concerts. Il fût aussi l'un des instigateurs du grand chantier de réfection de l'abbaye de Montivilliers et c'est d'ailleurs sous sa direction qu'elle fût complètement restaurée. Comme il aimait aller jusqu'au bout des choses, après son départ en retraite, il fut élu président de l'association « Abbayes de Normandie, route historique ». À ce titre, il mit en place pour la première fois en 2019 un partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (le FRAC), qui met à disposition une sélection d'œuvres d'Art pour des expositions dans plusieurs abbayes normandes.*

*Sur le plan politique et social, Jean-Claude Brubion était un homme actif et engagé. En 1974 il adhère au parti socialiste, dans les pas de Michel Rocard. En 1977, à 25 ans, il devient l'un des plus jeunes adjoints au maire de la ville de Bolbec, auprès de Paul BELHACHE, élu à la tête de la liste d'union de la gauche. Il y restera pendant deux mandats successifs. Dans ces années-là furent créées la bibliothèque municipale aujourd'hui médiathèque et l'école de musique aujourd'hui rattachée au conservatoire. Un de ses leitmotiv était de rendre accessible au plus grand nombre cette fameuse culture, toujours trop peu plébiscitée.*

*Au cours des années 90, il se consacre un peu plus à sa vie familiale et professionnelle, tout en restant l'infatigable animateur et responsable des socialistes Bolbécals. En 2001, il fait son retour au conseil municipal avec le groupe « Bolbec en couleurs » qui rassemblait les socialistes et les écologistes, au côté du maire communiste, Michel HAVARD. Ces années-là, il allait alors agir inlassablement, pour que la dimension du projet d'intercommunalité devienne une perspective locale partagée.*

*A nouveau Adjoint à la culture en 2007, ses fibres sociales et humanistes le font se pencher sur l'histoire de Guillaume de Félice, pasteur protestant ayant demeuré dans notre ville de 1828 à 1838. Guillaume de Félice fut un acteur important de la lutte contre l'esclavage.*

*Une des volontés de Jean-Claude était que la ville de Bolbec honore la mémoire de cet intellectuel, mais à ce jour, ses demandes réitérées sont restées lettres mortes.*

*Il n'y a qu'un peu plus de deux ans maintenant que j'ai réellement fait sa connaissance, lorsque nous avons commencé ce qui restera notre première et dernière aventure politique commune. Avant bien-sûr, je le connaissais de vue, quand je l'écoutais, souvent avec intérêt, lors de ses interventions au sein des conseils municipaux. Elles étaient toujours mesurées et très méticuleusement étayées. A l'époque, il m'arrivait même de les trouver un peu trop consensuelles. Mais, en réalité, il avait déjà atteint ces niveaux de connaissance et de conscience, qui lui conféraient un statut particulier, celui des sages.*

*Car, si ses mots étaient pesés, loin des formules tonitruantes qui sont à la mode aujourd'hui, les idées qu'il défendait, elles, n'ont pas pris une ride... Comme bien des sages, on a tendance à ne pas assez les écouter avant, mais leurs mots résonnent encore et toujours, après...*

*Progressiste, il ne se satisfaisait jamais complètement de l'acquis. Il considérait qu'il nous fallait toujours évoluer, ne pas hésiter à se remettre en cause, seule manière efficace d'approfondir une saine réflexion et d'avancer... Cependant, toujours pragmatique, il respectait chacun, dans ses différences.*

*Comme tous les sages, il va nous manquer.*

*Les combats qu'il a menés restent entiers, car leur nature même fait que ces défis ne sauraient être réglés d'un coup de baguette magique. Son optimisme et sa joie de vivre résonnent encore et donnent, plus que du baume au cœur, un véritable exemple.*

*Ce genre d'exemple qui rend possible de croire que nous parviendrons un jour, à faire ensemble de notre monde, un monde meilleur ».*

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

*« M. le Maire, mes chers collègues,*

*Je souhaiterais dire quelques mots au sujet de la disparition soudaine de Jean-Claude BRUBION. Malgré nos différences de vue, malgré ce qui nous a opposé parfois, j'appréciais l'intelligence, la capacité de raisonnement de Jean-Claude BRUBION et sa disparition m'a affecté. Il fait partie de ces hommes et femmes politiques Bolbécais, comme Denis METOT ou encore Dominique HEUZE (disparu lui aussi) grâce auxquels j'ai appris l'engagement au service d'une cause. Mais grâce à eux, et notamment à Jean-Claude BRUBION, et sans que nous ne le voulions, j'ai aussi appris la dureté de ce milieu dont je dirais, sans rire, qu'on doit l'aimer ou le quitter. Car nous ne faisons pas de la politique pour faire de la politique, auquel cas, il y a longtemps que j'aurais quitté ce milieu qui transforme parfois les amis en ennemis, nous le faisons, c'est en tout cas ainsi que je l'entends, comme un sacerdoce nécessaire. C'est en tout cas ce que j'aurais appris auprès de Jean-Claude BRUBION, au cours de ces années que nous avons partagées dans la section du Parti socialiste de Bolbec, au cours de cette campagne que nous avons menée ensemble en 2001 et ici même au sein du conseil municipal de Bolbec où il a siégé quasiment un demi-siècle ».*

Une minute de silence est observée.



**- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière séance du Conseil Municipal dont les textes figurent dans le présent registre, sont transmises par mail à l'ensemble des élus.



**- COMMUNICATION**

Monsieur Christophe DORÉ rappelle que lorsque la friche Desgenétais a été rendue en 2008 à l'arrivée de la majorité, il a fallu dépenser 700 000 €.

Le 8 Janvier 2021, il y a eu l'installation du Conseil Municipal de l'Enfance et de la Jeunesse au cours duquel a été élue une Maire, 2 adjointes et 1 adjoint. Les commissions ont commencé, ce qui va impulser une dynamique intéressante.

Le 10 février 2021 avec Caux Seine Agglo et le Département une convention a été avec l'agence RIO qui est la maîtrise d'ouvrage désigné pour concevoir le projet.

Le 11 Février 2021 une rencontre avec la Présidente de l'Agglomération, le Préfet et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) au sujet des ouvrages qui doivent être réalisés sur la problématique des inondations. La DDTM va se rendre sur place, pour déterminer s'il est possible de commencer une partie des six travaux prévus, avant la fin de l'enquête publique pour le plus gros projet.

Le 12 Février 2021 une réunion avec les Commerçants pour un moment d'échange libre sur les sujets qui les préoccupent en ce moment.

Deux groupes de travail ont été constitués avec l'entreprise ORIL, dont un groupe a déjà travaillé avec Madame Charlie GOUDAL Adjointe à l'Urbanisme et aux Commerces autour des besoins en compétences et de l'attractivité et puis un autre groupe autour de la sécurité avec Monsieur Jean-Claude LEPILLER Conseiller Municipal Délégué à la sécurité.



Monsieur Rachid CHEBLI conforte les dires de Monsieur Christophe DORÉ sur le fait que la Friche Desgenétais a été rachetée 700 000 €. Néanmoins, il aurait fallu ne pas laisser autant de temps s'écouler entre l'achat et le futur projet. Il précise que Monsieur Jean-Claude BRUBION n'a pas cessé de le dire et de le redire tout au long de ses derniers mandats.



Monsieur Dominique METOT intervient en ces termes :

*« Lorsque certaines personnes écrivent sur des tracts qui circulent actuellement que l'Agglomération va faire une seconde étude sur la Friche Desgenétais, ils n'ont pas compris que c'était une maîtrise d'œuvre.*

*Je tiens à rappeler, qu'il y a 3 ans j'ai personnellement négocié avec la Région et le Département et que 10 millions d'euros ont été obtenus de la part des financeurs. Les anciens élus présents ici savent que sur ce site, il a été créé une salle de musculation et une salle pour la gymnastique sur le site de la « Fiche DESGENETAIS », qui ont engendré plus de 3 millions d'euros de travaux.*

*Effectivement, en 2008, la première facture que j'ai reçue en tant qu'ancien Maire était une facture que l'ancienne Municipalité n'avait pas payée, qui était d'un peu plus de 800 000 €. Ce que l'Agglo a signé il y a quelques jours en présence du Président du Département, c'est non pas une autre étude comme certains le disent, mais c'est bien un engagement. Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous arrivez ici avec un dossier grand ouvert avec un minimum de moyens, certes il faudra en trouver d'autres, mais vous avez la chance d'arriver non pas avec une facture à payer, mais avec un projet qui a déjà des fonds ».*



**- APPROBATION DES PROCES VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2021**

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

*« M. le Maire,*

*D'abord, je note que les interventions des Conseillers Municipaux que nous sommes ne sont pas forcément reprises dans le procès-verbal. Je sais que c'est un travail fastidieux (et là, je m'adresse à nos agents, chargés de cette tâche ingrate et chronophage, c'est vrai) mais j'insiste sur la nécessité que les paroles des uns et des autres soient le plus fidèlement reprises dans les procès-verbaux, s'il vous plaît.*

*J'en ai relevé deux, qui me paraissent à moi très importantes : lorsque nous avons voté la délibération sur la « CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF » pour le projet « BOLBEC SPORT » pour dire que nous devrions penser à faire la même chose en « MATIERE CULTURELLE ». J'estime qu'en matière culturelle nous avons beaucoup à faire, en effet. De même sur la question relative à la subvention de « l'ADALE ». On note ma question mais pas la réponse, qui est OUI ! C'est important parce que, lorsque le 14 avril, nous voterons le budget, j'espère que vous n'aurez pas changé d'avis ! En ce cas, ce serait consigné.*

*Lors de ce Conseil Municipal, nous vous avons demandé de revenir sur un certain nombre de points sur le règlement intérieur, ce que vous avez accepté de faire pour un certain nombre d'entre eux. Mais quid de ces deux points suivants :*

- 1) la réception des délibérations présentées au Conseil Municipal avant le délai légal des 5 jours, afin que nous puissions préparer celui-ci dans de meilleures conditions.*

- 2) L'augmentation des caractères alloués à l'Opposition qui passerait donc de 500 caractères, en ce qui nous concerne, à 1000 ?*

*Puisqu'on parle du règlement intérieur et des droits de l'Opposition, qu'en est-il du nouveau local que vous nous avez promis conformément à l'article 33 ?*

*Où en est-on au niveau des services civiques ? »*

Monsieur Christophe DORÉ répond à Monsieur Rachid CHEBLI que les services techniques recherchent des nouveaux locaux pour les élus de l'opposition.

En ce qui concerne les services civiques, tout est mis en place en collaboration avec la mission locale. Prochainement des entretiens auront lieu, il y aura bien des services civiques comme la majorité s'y était engagée.

## Séance du 18 Février 2021

Un entretien a lieu cette semaine avec les représentants de l'ADALE. Alors oui, aujourd'hui la subvention est maintenue, mais tout dépendra des finances. Elle pourra peut-être revue avec une baisse si le budget ne le permet pas. Aujourd'hui, l'ADALE est dans une situation inquiétante, mais une réunion est reprogrammée dans 2 mois pour en rediscuter et trouver des solutions à leur problématique.

Le règlement intérieur quant à lui restera comme il a été voté.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Rachid CHEBLI d'avoir fait part que le dossier du Conseil Municipal a bien été envoyé en avance. Il précise tout de même que le procès-verbal du dernier Conseil Municipal a été envoyé pour relecture le 9 Février 2021 et que le seul élu ayant répondu était Monsieur Jean-Marc ORAIN.

Il termine en saluant les services de la Direction Générale des Services pour leur travail de retranscription des procès-verbaux qui est un travail titanesque.

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait part que tout ce qu'il avait dit pendant ce dernier Conseil Municipal n'apparaissait pas forcément et ajoute que lorsque les interventions sont faites du tac au tac, il est difficile de se rappeler ce que l'on a dit. Il pense qu'un enregistrement audio serait nécessaire afin de faciliter la retranscription.

Monsieur Christophe DORÉ répond à Monsieur Jean-Marc ORAIN que l'enregistrement a déjà lieu et que le procès-verbal est rédigé à l'aide.

Monsieur Jean-Marc ORAIN demande si cet enregistrement sera disponible pour l'ensemble des Bolbécais, puisque le public ne peut pas assister à la séance avec le couvre-feu à 18h. La loi impose que les débats soient publics et que le public puisse suivre nos débats, ce qui est la base de la démocratie, il donc est important que le public ait la connaissance des débats.

Monsieur Christophe DORÉ répond que lorsque les services retranscrivent les procès-verbaux c'est environ 3 à 4 jours de travail.



<p><b>- DGS 2021/1 - INSTALLATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX MONSIEUR GAETAN RENAULT, MONSIEUR JOHNNY ALEXANDRE ET MONSIEUR NICOLAS MERLIER</b></p>
---

Monsieur Christophe DORÉ donne lecture de son rapport.

Monsieur Nicolas MERLIER fait la déclaration suivante :

*« Monsieur le Maire, chers collègues,  
Bonsoir,*

*Il y a 7 ans, un jeune homme du nom de Douglas Potier est venu me chercher afin de bâtir un projet d'avenir pour Bolbec. Pleinement en accord avec sa vision des choses et ses projets, je l'ai naturellement rejoint. C'est ainsi que le 23 Mars 2014, nous avons écrit une page de l'histoire de la ville en faisant élire le plus jeune conseiller municipal que Bolbec n'ait jamais connu, il n'avait alors que 18 ans.*

*Depuis ce jour, il n'a eu de cesse de jouer pleinement son rôle d'élu de l'opposition et non pas de la minorité comme vous vous plaisez à appeler ceux qui ne siègent pas dans vos rangs. Il aura mené une opposition combative face au mépris et au dédain à peine voilé d'une partie de la majorité, qui, tantôt tentait de masquer ses propos en poussant des cris, tantôt lui coupait le micro ou même se levait et s'en allait de la salle.*

*Malgré cela, il est toujours resté droit dans ses baskets et n'a jamais cessé de défendre les intérêts des Bolbécais. Il s'est battu sans relâche contre l'augmentation perpétuelle des impôts qui a vu Bolbec devenir numéro 1 du hit-parade de toute la Seine-Maritime concernant l'augmentation des impôts en 2016.*

*Il a été le premier élu de l'opposition à proposer des solutions concrètes sur les inondations en proposant la fin du bétonnage intempestif. En effet, entre 2011 et 2016 la ville de Bolbec a fait construire 400 logements neufs quand dans le même temps, nous perdions 300 habitants. Il a également proposé la plantation de haies sur les hauteurs afin de réduire le flux des eaux et l'installation de cuves souterraines en centre-ville.*

*Il a été le 1er à proposer la construction d'une maison médicale publique, attractive pour les médecins afin de lutter contre les prémices de la désertification médicale qui est aujourd'hui une réalité.*

*Face à la disparition des commerces, il a été le 1er à proposer le remboursement des loyers pour les nouveaux commerçants et l'installation de boutique tests, choses pour lesquels la majorité lui a ri au nez à l'époque pour ensuite la reprendre à son compte peu de temps avant les élections et s'en féliciter. Toutefois je vous en félicite, car cette mesure va dans le sens des intérêts des Bolbécais et Lillebonne et Port Jérôme sur Seine l'ont d'ailleurs reprise.*

*Il aura également été le 1er à vous alerter sur l'état de délabrement de la chapelle Sainte Anne, partie prenante du patrimoine Bolbécais. D'ailleurs des crédits alloués à sa rénovation ont été votés juste avant les élections pour ensuite être supprimés sitôt la réélection acquise, j'ose espérer que ces crédits n'ont pas été votés à des fins purement électoralistes mais témoignent bien du fait qu'enfin, vous prenez conscience du patrimoine Bolbécais et de la nécessité de l'entretenir.*

*En 2020, fier et admiratif de son dévouement pour Bolbec j'ai décidé de m'engager de nouveau avec lui. A cette occasion, loin de la politique partisane, il a été le seul à proposer une liste d'union de tous les Bolbécais décidés à faire changer les choses et bâtir un projet d'avenir. Et, de nouveau nous avons écrit une page de l'histoire de la ville en devenant la 1<sup>ère</sup> force d'opposition avec 3 élus en obtenant 21% contre 44% pour la majorité lorsqu'en 2008 nous obtenions 8% contre 60% pour la majorité. Cependant, désormais appelé à exercer la fonction de magistrat financier, Douglas Potier a choisi de démissionner pour des raisons déontologiques comme il vous le dit dans son courrier du 12 Janvier, je cite « Aujourd'hui appelé à rejoindre la fonction publique, le respect des principes déontologiques fondamentaux et ma conception personnelle de l'éthique ne me permet pas de poursuivre mon action ». Dans le même temps, Claudine Nouvelle et Pascal Ouf se sont associés à cette démission afin de permettre l'émergence d'une nouvelle génération d'élus. Je les remercie au nom du groupe de l'avoir fait et de nous permettre d'incarner un nouveau souffle. Nous nous montrerons dignes des nouvelles responsabilités qui sont les nôtres.*

*Voir un Bolbécais occuper de telles fonctions est une chance et un honneur pour la ville et j'ose espérer que vous vous associerez à nous pour lui souhaiter bonne chance et réussite dans ses nouvelles fonctions. Pour ma part, je suis très fier d'avoir pu travailler à ses côtés.*

*Douglas Potier, Claudine Nouvelle et Pascal Ouf auront eu à se battre contre une coalition entre la majorité et la presse locale. D'ailleurs à eux 3, ils ont écrit une nouvelle façon de faire de la politique, tant sur le fond que sur la forme. Ils ont en effet mené une opposition combative, et non pas, je le répète une minorité pour proposer un contre-projet et contrôler l'action de la majorité et l'utilisation des deniers publics. Une opposition ferme qui ne cédera rien sur ses principes et ne renoncera pas à ses convictions pour faire plaisir à la presse.*

*Ils se seront battus sans relâche pour la baisse de la fiscalité, la lutte contre les inondations en vous proposant des solutions, la sécurité des Bolbécais avec l'installation des caméras de vidéosurveillance (dont nous ne voyons toujours pas la couleur) et la création d'une police municipale.*

*Ils se seront battus également pour la santé des Bolbécais en proposant la construction d'une maison médicale publique si nécessaire à la ville et la mise en place d'une mutuelle municipale, ils se seront battus pour la préservation en voulant ressusciter la Saint Laurent et la Chapelle Sainte Anne laissée à l'abandon depuis tant d'années.*

*Cette opposition aura toujours été menée d'une façon constructive, Douglas Potier aura d'ailleurs été le seul élu d'opposition à voter en faveur du budget par deux fois.*

*Pleinement conscients et fiers de ce qui a déjà été accompli, nous continuerons dans cet esprit en menant une opposition combative et constructive, nous serons toujours là pour proposer des solutions et lutter pour le bien être des Bolbécais.*

*Pour conclure je souhaite de nouveau remercier Douglas Potier et l'ensemble de l'équipe de « l'avenir pour Bolbec » de la confiance qu'ils nous accordent. Je félicite Douglas et lui souhaite la réussite dans ses nouvelles fonctions et je terminerai en citant Douglas (dernier paragraphe de la lettre) ».*

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

*« Monsieur le Maire, mes chers collègues,*

*Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à nos collègues qui font leur entrée au conseil municipal ce soir. Je n'ai qu'un regret, c'est que la parité ne soit pas respectée : deux hommes et une femme ont démissionné mais ce soir trois hommes et aucune femme font leur entrée au conseil de Bolbec. Les connaissant un peu pour certains, je n'étonnerai personne en disant que nous ne partageons pas les mêmes idées. Mais ils représentent celles des Bolbécais qui, à tort ou à raison, ont choisi de voter pour eux et par conséquent, qu'ils soient les bienvenus parmi nous, au même titre que les autres élus.*

*Je voudrais garder la parole quelques instants encore pour rendre hommage cette fois à la tête de liste dont le départ a surpris tout le monde. Une tête de liste que d'autres ici présents qualifierait bien de tête de... (Je vous laisse finir la phrase) tant il était un personnage qui clivait et ne laissait en tout cas personne indifférent. Comme je viens de le dire pour ses colistiers, nos idées divergeaient souvent. Mais il a toujours été possible de dialoguer malgré une certaine étroitesse d'esprit que je regrettais. C'était un jeune homme brillant, orateur hors-pair, personne ici ne dira le contraire sans passer pour un menteur ou un jaloux. Je le dis ici, comme j'ai eu du reste l'occasion de le lui dire en face, il n'avait qu'un tort, celui de défendre des idées qui étaient aux antipodes des miennes, celui aussi d'avoir une certaine arrogance, voire un certain mépris.*

*Mais on ne pourra lui enlever qu'il savait défendre ses idées avec un panache qui lui a souvent joué des tours. Connaissant un peu le loustic, je ne doute pas qu'il ira très loin. Connaissant les hommes (et les femmes aussi !) je ne doute pas un instant que ceux qui, aujourd'hui, le vouent aux gémonies se montreront moins critiques lorsque ce jeune homme réapparaîtra un jour pour porter haut, et autrement que par la politique, les couleurs de notre ville. Je suis fier pour ma part de n'avoir jamais hurlé avec les loups »!*

## Séance du 18 Février 2021

Monsieur Dominique METOT intervient en ces termes :

*« Après la déclaration des colistiers de Monsieur Douglas POTIER et comme Monsieur Rachid CHEBLI vient de le dire, il y avait la parité avant au sein de cette assemblée, les femmes étaient au nombre de quinze et aujourd'hui elles sont au nombre de quatorze.*

*La parité n'est pas retenue, tout simplement parce que l'équipe qui aurait pu être exécutive si la liste de Monsieur Douglas POTIER avait remporté les élections, n'existerait plus aujourd'hui. Il n'y aurait pas de Conseil Municipal.*

*Il a été écrit dans le procès-verbal du dernier Conseil Municipal où Monsieur Douglas POTIER était présent, je cite « par conséquent mes chers collègues, j'espère du fond du cœur qu'aucun d'entre vous n'a prévu quoique ce soit pour sa deuxième partie de soirée, car je quitterai cette salle que lorsque mon corps ne tiendra plus la position assise ». A mi-parcours de la séance, Monsieur Douglas POTIER a quitté la salle et nous ne l'avons plus jamais revu, les Bolbécais non plus.*

*Dans le même compte rendu sur la page 4, il nous fait sa déclaration pour les Bolbécais, je cite « nous sommes ici face à vous 3 Conseillers Municipaux représentant 21% des Bolbécais qui ont choisi un autre avenir pour Bolbec ». Or ses élus Madame Claudine NOUVILLE et Monsieur Pascal OUF qui eux ne sont pas Parisiens mais Bolbécais, sont pleinement associés à la gestion des affaires publiques. Et puis on ne les a pas revus. La remarque que je voulais faire, c'est qu'à partir du moment où l'on s'engage sur une mandature, je pense que l'on va jusqu'au bout. Et je pense que lorsque l'on aime la Ville et les gens, si l'on s'engage pour un mandat, on y reste ».*

### Délibération :

Suite à la démission de 3 Conseillers Municipaux :

- Monsieur Douglas POTIER,
- Madame Claudine ORENGE-NOUVILLE,
- Monsieur Pascal OUF,

et 7 suivants de liste :

- Madame Corinne BUQUET
- Monsieur Philippe GILBERT
- Madame Solange VERET
- Madame Célia FOULON-RICOU
- Monsieur Jean-Jacques VIDIZZONI
- Madame Laury CARON
- Madame Laëtitia LEMONNIER

Il convient de procéder à leur remplacement au sein du Conseil Municipal.

Comme le précise l'article L. 270 du Code Electoral, un système de remplacement, fondé sur l'utilisation des listes soumises aux électeurs dans le cadre du scrutin de liste prévu pour les communes de 3 500 habitants et plus, amène la nomination du premier candidat non élu de la même liste, Monsieur Gaëtan RENAULT, du deuxième candidat non élu Monsieur Johnny ALEXANDRE et du troisième candidat non élu Monsieur Nicolas MERLIER, qui ont accepté d'exercer ce mandat.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE CES INSTALLATIONS**



**- DGS 2021/2 - PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) - CONVENTION**

Monsieur Christophe DORÉ donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

*« Nous allons bien évidemment voter cette délibération parce que nous ne voulons pas manquer une occasion de récolter de l'argent pour améliorer la situation de notre ville. Je regrette que vous n'ayez pas jugé utile de nous présenter ce dispositif, de façon que nous prenions notre décision en connaissance de cause. J'espère seulement que ce ne sera pas un énième dispositif coûteux, qui ne nous apportera rien, puisque les 3 milliards d'euro sur 6 ans sont financés par l'Etat mais tout le monde sait que l'argent de l'Etat, c'est l'argent qui sort, en partie, de nos poches ! Un argent que nous ne dépenserons pas dans les boutiques de nos commerçants locaux ! Ce dispositif doit permettre aux collectivités de réaliser leurs projets, quels projets ? Dans quelles limites ? A quelle échéance ?*

*Je rappelle qu'il y a effectivement le projet « Cœur de ville » que la précédente majorité a raté, faute d'un projet solide.*

*D'après ce que j'ai pu glaner ici ou là, il s'agit de proposer une ingénierie de projet.*

*« Je suis allé voir ce que Joël Giraud, secrétaire d'Etat chargé de la ruralité, disait à ce propos, et j'ai été frappé par l'exemple qu'il donnait à un moment donné : il a parlé de plusieurs communes qui se regroupaient dans les Alpes qui avaient besoin d'un manager du commerce. Plutôt que de se faire de la concurrence, il a été proposé d'en embaucher un pour toutes les petites villes pour un travail en commun. Fort heureusement, beaucoup de communes ont déjà anticipé, et depuis fort longtemps, l'érosion des commerces, notamment en centre-ville »!*

Monsieur Christophe DORÉ fait part que « Petites Villes de Demain » est avant tout un label pour les villes de moins de 20 000 habitants. Il y a eu tout d'abord le dispositif « Cœur de Ville », sur 222 villes de France sélectionnées, seul Dieppe et Fécamp ont été retenues en Seine-Maritime. Aujourd'hui, Bolbec est retenue dans le cadre de « Petites Villes de Demain » il faut donc s'en réjouir. Cela va permettre à la ville d'obtenir des financements, notamment grâce à la mise en place par le gouvernement d'une opération dénommée « France Relance ». Celle-ci sera essentiellement axée sur la rénovation et le bâti. Sachant que les besoins en rénovation sur les logements de Bolbec sont présents. De plus, aujourd'hui un accompagnement sur les friches industrielles est mis en place, ce qui va permettre de continuer la revalorisation de la fonderie du « Val Ricard » commencée par l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie). Le seul problème sur ce point sera de trouver le bon « Manager de Projet ». Une démarche constructive a été engagée avec l'ANCT (Agence Nationale de la Coalition des Territoires) sur le projet de redynamisation des commerces, même si la Ville n'a pas attendu ce dispositif pour faire avancer les choses. La plus grande partie du projet sera axé sur l'urbanisme.

Monsieur Jean-Marc ORAIN a entendu, il y a quelques jours, sur la radio « France Inter », 2 élus de 2 petites villes au sujet des « Petites Villes de Demain ». L'élu de Guingamp expliquait ce qu'il avait mis en place pour rendre cette petite ville plus attractive. Le projet mis en place était l'élaboration des zones de lenteurs, en dégageant de la circulation automobile afin de permettre aux usagers de flâner, ce qui est propice aux commerces dans tous ses aspects. Personnellement, cela fait longtemps qu'il a cette vision. Il espère donc que ce projet des « Petites Villes de Demain » permettra à notre ville de devenir plus attractive, en utilisant les friches, le centre-ville et les ruelles.

## Séance du 18 Février 2021

Il demande aussi, pourquoi dans la convention qui est jointe à cette délibération, il est noté 18 mois de durée alors que le dispositif est sur 6 années ?

Monsieur Christophe DORÉ répond que les 18 mois sont pour le Chef de Projet. Il informe l'assemblée qu'une réunion en Préfecture à ce sujet aura lieu le 22 février 2021.

### Délibération :

Le programme Petites Villes de Demain est un soutien à la revitalisation des petites villes, de – 20 000 habitants hors grands pôles urbains avec fonction de centralité et signes de fragilité (économique, sociale et sociétale), il aide dans la définition du projet de territoire pour faire vivre le centre-ville.

Celui-ci accompagne la définition et la mise en œuvre de l'ORT, il est mené par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). En Normandie, s'engagent aux côtés de l'Etat et sont associés :

- La Région Normandie
- Le Département de la Seine-Maritime, du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne.

Le programme « Petites villes de demain » pourra être jumelé avec un projet ORT. Il est décliné en trois piliers pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation :

- Un appui global en ingénierie
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées
- Un accès à un réseau professionnel étendu

Notre candidature commune a été retenue avec les 4 communes : Port-Jérôme-sur Seine, Gruchet-le-Valasse, Rives-en-Seine et Terres-de-Caux.

Le programme Petites Villes de Demain est fixé pour une durée de 6 ans (2020-2026).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, en l'absence, Monsieur le premier adjoint à signer cette convention et tout autre document nécessaire à son exécution.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**- DGS 2021/3 - CÔTE PERREL - RÉGULARISATION EMPRISE PARCELLAIRE DU POSTE DE REFOULEMENT DE LA SOCIÉTÉ ORIL ENTRE LA VILLE DE BOLBEC ET CAUX SEINE AGGLO**

Monsieur Jean-Claude LEPILLER donne lecture de son rapport.

### Délibération :

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise du poste de refoulement construit sur l'emprise des propriétés de la société ORIL en 1997, il s'avère que ce dernier doit être propriété de Caux Seine Agglo. Actuellement, il est construit sur deux parcelles mitoyennes dont l'une est propriété de la Ville (lot C sur le plan joint).

## Séance du 18 Février 2021

Compte tenu de son ouvrage qui est indivisible, il est nécessaire de procéder à la cession par la Ville de BOLBEC à Caux Seine Agglo de l'emprise du poste de refoulement d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée section AL n° 340p.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1) de valider cette rétrocession à titre gratuit,
- 2) de dire que l'acte notarié sera rédigé par l'étude de Maîtres MAHE et RUELLAN-LIMARE, notaires de la Ville.
- 3) de dire que les frais d'acte seront à la charge de Caux Seine Agglo,
- 4) d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le premier Adjoint à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



<b>- DGS 2021/4 - INSCRIPTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DE CAUX SEINE AGGLO</b>
--

Madame Ghislaine FERCOQ donne lecture de son rapport.

Monsieur Nicolas MERLIER fait part de vouloir siéger à certaines commissions.

Monsieur Christophe DORÉ fait remarquer à Monsieur Nicolas MERLIER que son groupe « L'Avenir pour Bolbec » avait pris la décision de ne pas s'inscrire au sein des commissions.

Monsieur Nicolas MERLIER confirme qu'il souhaite s'y inscrire.

Monsieur Jean-Marc ORAIN précise qu'en tant qu' élu Communautaire, il est déjà inscrit par le biais de Caux Seine Agglo.

#### Délibération :

Lors de l'élaboration du pacte de gouvernance, il a été proposé que tous les élus puissent s'inscrire à une ou deux commissions thématiques sur la proposition du conseil municipal.

Afin de permettre l'inscription des élus aux commissions thématiques de Caux Seine Agglo, il est proposé de valider le tableau ci-dessous :

<b>COMMISSION</b>	<b>NOM DES ELUS</b>
Finances et Outils Stratégiques	Messieurs Philippe BEAUFILS, Dominique METOT, Sylvain LE SAUX, Eric LESUEUR, Rachid CHEBLI, Xavier DARROUZET
Patrimoine et Tourisme	Mesdames Josiane BOBEE, Dominique COUBRAY, Lynda BÉNARD, Véronique LE BAILLIF, Véronique HOMBERT-DUPUIS
Culture et Sport	Monsieur Ludovic HEBERT, Mesdames Linda HOCDE, Dominique COUBRAY, Messieurs Philippe BEAUFILS, Tony DENOYERS, Madame Suzanne LE TUAL, Nicolas MERLIER

Prévention et Accompagnement	Madame Marie-Jeanne DEMOL, Monsieur Dominique METOT, Mesdames Christine RASTELLI, Isabelle GERVAIS, Messieurs Julien LAPERT, Jean-Claude LEPILLER, Karine MOUSSA
Transitions et Mobilités	Monsieur Raphaël GRIEU, Mesdames Josiane BOBEE, Ghislaine FERCOQ, Messieurs Jean-Yves HEDOU, Christophe DORÉ, Xavier DARROUZET,
Cadre de vie	Monsieur Raphaël GRIEU, Madame Charlie GOUDAL, Monsieur Jean-Claude LEPILLER, Mesdames Sylvie DEVAUX, Karine MOUSSA, Johnny ALEXANDRE, Véronique HOMBERT-DUPOIS
Planification, Aménagement et Développement	Monsieur Ludovic HEBERT, Madame Charlie GOUDAL, Messieurs Dominique METOT, François BOMBÉREAU, Raymond VIARD, Gaëtan RENAULT, Rachid CHEBLI

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**- DF 2021/1 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2021**

Monsieur François BOMBÉREAU donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait la déclaration suivante :

*« La présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021, telle qu'elle nous a été présentée lors de la dernière commission des finances, semble indiquer une inflexion dans la politique financière de la ville.*

*En effet, en dehors des chiffres simplement évoqués toutes ces dernières années, sans ligne claire et sans autre perspective que de tenir les cordons de la bourse, il n'y avait pas de projet sur le moyen et le long terme pour sortir la ville du marasme que nous avons connu depuis de trop longues années.*

*Au contraire, nous avons pu noter dans le discours tenu à cette commission des finances donc, une amorce de politique volontariste pour faire bouger les choses dans le bon sens. Le maître mot étant « l'attractivité de la ville » qui doit être remise au premier plan dans ce futur budget. La chose étant assez nouvelle, et quelque peu inattendue, pour qu'elle mérite d'être soulignée ici. Nous nous en réjouissons et prenons acte favorablement de ce changement au moins dans le discours en attendant les réalisations. Nous avons toujours dit que nous serons et resterons dans une opposition constructive, et donc nous souscrirons à tout ce qui sera fait pour l'amélioration de la ville au profit de ses habitants et au-delà.*

*Tout d'abord, la politique d'investissement, notamment dans le bâti, sera plus ambitieuse et le montant alloué sensiblement relevé nous dit-on. Il était temps, tant notre patrimoine commun à tous est, en certains lieux, en grand danger. Tout cela, par manque d'investissement et/ou tout simplement par manque d'intérêt dans le passé.*

*L'image, et donc l'attractivité de la ville s'en trouvent donc dégradées. Nous validons le fait d'y remédier et serons attentifs aux projets proposés par la majorité pour remettre la ville sur les bons rails.*

*Le dispositif « Petites Villes de Demain » étant un excellent moyen entre autres, pour cela. De même que le faible endettement de la ville et les taux d'intérêts bas permettent d'envisager une politique d'emprunt raisonnée et raisonnable.*

*Nous notons aussi favorablement la volonté de faire baisser les taux très élevés sur Bolbec par une première diminution de 0.77 point sur le foncier bâti. Baisse qui devrait se poursuivre au fil des ans.*

*Aussi, l'attractivité de la ville étant au centre des préoccupations maintenant, avec une politique du logement en rapport, cela favoriserait la venue de nouveaux habitants et donc un élargissement des bases en volume pour compenser cette baisse des taux. Le tout étant d'avoir le bon dosage dans la durée.*

*La conjoncture nationale en général et la baisse de dotations de l'Etat en particulier vous amènent à reconsidérer les frais de fonctionnement pour les réduire. A savoir les charges générales et les frais de personnel. Lors de la présentation de ce ROB en commission des finances, il a été plus particulièrement évoqué ces frais de personnel.*

*Je reviens donc plus en détail sur ce point. Vous avez la volonté de ne remplacer qu'un départ sur deux à la retraite. Dans l'immédiat, vous ne pouvez nous dire qu'elle sera l'ampleur de la mesure en nombre de postes et sur quelle durée. Si, être attentif à la charge financière des frais de fonctionnement est louable surtout par ces temps difficiles, il est souhaitable et nécessaire d'en étudier le périmètre et les modalités.*

*Tout d'abord, attention de ne pas faire du remplacement d'un départ à la retraite sur deux un dogme comme le fût la politique du président Sarkozy à une toute autre échelle il est vrai. Tout le monde a en mémoire les conséquences désastreuses d'une telle politique sur les services publics. La crise sanitaire a montré à quel point l'inconséquence d'une telle mesure sans discernement, avait eu sur nos services de santé par exemple, mais pas que.*

*La crise du COVID justement qui a déjà des effets terribles. Les annonces de déficits gigantesques dans de grandes entreprises ne font que commencer. Il est à craindre que le chômage de masse s'amplifie encore. Attention donc pour les pouvoirs publics, comme les communes, de ne pas alourdir la barque en ajoutant de la crise à la crise en comprimant trop fort et trop vite les effectifs.*

*Ce que nous gagnerons d'un côté, nous le perdrons de l'autre par l'aggravation des comptes publics dans le domaine social.*

*Nous attendons donc de la mesure de votre part dans ce domaine afin de ne pas diminuer aussi la qualité du service rendu à nos concitoyens. Nous y serons très attentifs.*

*Vous avez également le souci de renforcer, par la formation et le recrutement, à l'occasion des départs en retraite, le niveau de compétences des personnels ainsi que leur mobilité et leur polyvalence pour plus d'efficacité. Nous pensons que tout cela ne peut se réaliser sans la participation active de ces personnels et de leurs représentants. Le dialogue et l'écoute étant les meilleurs gages de réussite dans les rapports humains.*

*Nous estimons également que cette nouvelle organisation doit se mettre en place avec une répartition des rôles bien étudiée entre la commune et l'agglomération, dans une perspective de complémentarité, d'efficacité, et non de double emploi, c'est une évidence.*

*Nous vous engageons également à étudier, les autres frais de fonctionnement, en particulier certains services que la commune, au fil des ans, a laissés à des entreprises privées. A un moment donné, il a pu paraître intéressant, financièrement ou autre, de déléguer ces compétences pour la ville. En est-il toujours ainsi pour tous les contrats, dans le prix et la qualité du service rendu ? Un audit interne pourrait en assurer ou non le bien fondé. Par ailleurs, les recrutements effectués par la ville restent un moyen, faible il est vrai, mais quand même, d'avoir un impact sur l'emploi des Bolbécais et d'y prendre sa part.*

*De même, des synergies peuvent se mettre en place dans les services de la ville quand les compétences ne sont pas passées au privé. Je citerai par exemple le domaine des espaces verts. Lorsque la ville produisait ses plans dans les serres municipales, il était possible d'y associer des jeunes en manque de formation, à travers les dispositifs de l'Etat, ou encore les écoles de Bolbec en liaison avec l'Education Nationale et le tout nouveau conseil municipal des enfants et de la jeunesse. Mais il y a beaucoup d'autres pistes à étudier dans ce domaine, pour retrouver des marges de manœuvre. Pour notre part, nous croyons beaucoup aux savoir-faire locaux et à leur valorisation. La crise du COVID nous en a montrés, et le montre encore, leurs grandes utilités.*

*Enfin, il nous semble que ce rapport d'orientation budgétaire ne met pas assez en lumière les actions sociales que la ville devra prendre pour faire face aux conséquences de la pandémie sur les plus fragiles de nos concitoyens. Nous pensons qu'il faut se garder, à ce propos, des marges de manœuvre budgétaires pour y faire face. Nous attendons donc une attention marquée de votre part dans ce domaine.*

*Je terminerai en rappelant que toute action entreprise par la municipalité devra l'être en tenant compte le plus possible des crises majeures que sont le dérèglement climatique et la perte de biodiversité, afin d'y remédier à notre échelle. Cela retiendra particulièrement notre attention dans le budget futur.*

*Je vous félicite déjà d'une part à engager une autre politique pour notre ville ».*

Monsieur François BOMBÉREAU conforte les dires de Monsieur Jean-Marc ORAIN et confirme que la majorité actuelle va s'attacher à respecter cette ligne de conduite.

Monsieur Christophe DORÉ complète les propos de Monsieur François BOMBÉREAU en précisant que la majorité actuelle continue le travail engagé sur les deux mandats précédents.

Monsieur Xavier DARROUZET réitère sa question posée lors de la commission des finances au sujet des excédents et déficits d'investissement. Il aimerait connaître les grandes masses. Monsieur François BOMBÉREAU avait parlé de 300 à 400 000 euros de charges de personnel et là il apparaît environ 800 000 euros. Il aimerait comprendre cette différence, surtout lorsque l'on constate qu'il y a 1 500 000 euros sur tout ce qui concerne les charges et 900 000 euros en investissement, cela lui paraît énorme pour un an d'exercice.

Il revient sur l'opération de « Petites Villes de Demain » et sur l'opération « Cœur de Ville ». Il y a 2 ans en précisant que si Bolbec n'a pas été retenue pour cette opération, c'est parce qu'à l'époque elle n'avait pas de projet. Fécamp avait le sien et notre ville n'en avait pas.

Certes il y a une volonté sur les investissements, mais cela va engendrer un déficit général de 250 milliards, ce qui est énorme. Il faudra donc effectivement baisser nos dépenses notamment celles de fonctionnement. Il se satisfait que la majorité actuelle ne mette pas tout sur le fait de la perte des dotations.

## Séance du 18 Février 2021

Il aimerait connaître les projets d'envergure qui vont être mis en place pour Bolbec pour sortir du fameux marasme dans lequel la ville est depuis quelques années.

Monsieur Christophe DORÉ rappelle que c'est un travail qui a été fait et mis en place avec la majorité depuis 2008. C'est donc dans cette continuité qu'il faut continuer à investir. Comme Monsieur François BOMBÉREAU l'a indiqué tout à l'heure à la fin du document présenté, il est inscrit le plan pluriannuel, celui-ci est lourd dû aux investissements conséquents, notamment nos monuments culturels, la ZAC Mairie, le Bas du Bourg, l'habitat, la sécurité. Il explique que Monsieur Dominique METOT œuvre avec le Département pour avoir un rond-point en entrée de ville, pour améliorer la sécurité des Bolbécais et de tous les utilisateurs de cette route. Tous ces projets sont beaucoup de moyens engagés et donc il faudra aller chercher ces financements, chose qui n'est pas simple.

Il revient sur le projet « Cœur de Ville », dispositif sur lequel Bolbec ne pouvait pas se positionner étant réservé aux villes de plus de 20 000 habitants. Sur « Petites Villes de Demain », le projet est plus ambitieux. Sur cette période de crise, aujourd'hui les Bolbécais souffrent du manque d'activités, du manque de sport, du manque de Culture, et tout le monde a l'envie de se retrouver.

Lorsque Monsieur Jean-Marc ORAIN parle du personnel, en notifiant que c'est un sujet important, c'est vrai. Le service public ne peut pas être fragilisé parce qu'il serait décidé de ne remplacer qu'une personne sur deux, lorsqu'il y a des départs en retraite. Aujourd'hui une action est menée autour de la gestion de nos collaborateurs afin de permettre aux agents d'augmenter leurs compétences, ce qui leur permet d'accéder à un poste à responsabilité. Aujourd'hui, sur 10 départs en retraite, seuls 6 ont été remplacés, la priorité étant la formation de nos agents déjà en poste.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

*« M. le Maire, mes chers collègues,*

*Je voudrais remercier Monsieur François Bombereau de cet exposé clair et synthétique.*

*Le Débat d'Orientation Budgétaire est un des moments les plus importants de la vie de notre Commune. Je suis agréablement surpris et je me pose la question de savoir si, pour la première fois depuis que je suis élu dans l'Opposition, je ne vais pas voter le budget Monsieur François Bombereau ! Et je dois avouer que je suis bien perplexe. Pourquoi ? A cause de votre déclaration, lors de la Commission des finances, où vous nous avez dit (devant les élus de votre propre majorité, médusés), je vous cite : « qu'il fallait en finir avec cette politique des COUPS PAR COUPS, qu'il fallait en finir avec cette politique qui MANQUE DE VISION. De quelle politique parliez-vous, Monsieur François Bombereau ? Vous parliez de la politique de la majorité qui vous a précédé, et celle dont vous disiez, « ENSEMBLE CONTINUONS »!*

*En vérité, et si vous êtes fidèle à vos propres déclarations, vous n'avez pas l'intention de CONTINUER ENSEMBLE avec la politique pratiquée par la majorité précédente dont certains projets, justement, nous ont menés droit dans le mur (sans mauvais jeux de mots du fait des projets pharaoniques entrepris en cette période difficile où il faut regarder à la dépense) alors même que nous, membres de l'Opposition, n'avons cessé de le dire et de le répéter ! Merci Monsieur Bombereau de nous avoir, enfin ! Donnés raison !*

Ceci étant dit, votre exposé appelle un certain nombre de remarques :

Rappelons d'abord ce que nous savons déjà depuis quelques années concernant notre ville :

**La baisse des dotations de l'Etat :**

Le désengagement de l'Etat n'est malheureusement pas nouveau. Il date déjà de quelques années et la situation ne risque pas de s'arranger. Et cette fois, elle est même aggravée par la situation sanitaire sans précédent. Malgré les économies que nous avons pu réaliser bien malgré nous et dont, je pense, nous nous serions bien passés !

**La suppression de la Taxe d'Habitation**

La suppression de la Taxe d'Habitation a beaucoup divisé et notamment les élus que nous sommes : d'un côté nous l'avons bien accueillie parce qu'elle remettait du pouvoir d'achat dans le porte-monnaie de nos concitoyens, de l'autre, nous nous inquiétons de savoir comment elle serait compensée, si elle l'était !

Connaissant la manière de fonctionner de l'Etat et quand je dis l'Etat, je parle de l'Etat en général et je ne vise pas le Gouvernement actuel, on avait des raisons de s'inquiéter. Non seulement il se désengage chaque fois davantage mais en plus, il transfère des compétences aux communes sans qu'il n'y ait de compensations financières par ailleurs. C'est ce que nous avons craint avec la suppression de la TH. Je me réjouis donc qu'il n'en soit rien. En 2021, la réforme aura pour effet pour les communes, de substituer à la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale. Monsieur François Bombereau, ça mérite peut-être quelques explications... Chat échaudé craint l'eau froide et là je parle en tant que contribuable : ne va-t-on pas nous reprendre de la main gauche ce qu'on nous a donné de la main droite ? Et surtout, n'allons pas, nous, commune, perdre la main sur notre politique fiscale ?

**La Dotation de Solidarité Urbaine avec un montant estimé de 853 184 € devrait progresser de 36 035 €.**

Elle est forte, ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle pour nous, car cela signifie que notre ville est pauvre eu égard à d'autres villes de même importance, moins dotée en DSU.

**LA FISCALITÉ : Elargir les bases pour réduire les impôts. Elargir la base :**

Vous avez raison sur les bases d'imposition : à Bolbec, elles ont toujours été faibles. Et il faut s'interroger sur la faiblesse de ces bases, peut-être cela est-il dû à la politique du logement que nous menons dans notre ville ? La base c'est en somme la valeur d'un bien. Donc si elle est faible, cela veut dire que notre marché locatif ne se porte pas très bien, et donc que nos logements ne sont pas de bonne qualité. Alors la question que je pose, moi, c'est comment vous allez vous y prendre pour améliorer cette offre locative ? En même temps, je note un énorme paradoxe, Monsieur Bombereau : vous voulez élargir les bases, en faisant venir de nouveaux Bolbécais (ce que nous nous réjouissons tous !) mais en même temps, vous voulez supprimer du personnel ! (J'y reviendrai un peu plus loin dans mon exposé).

**Réduire les impôts**

Réduire les impôts de 2%, ce ne serait que rendre l'argent que la précédente municipalité a pris aux Bolbécais. Et en ces temps de crises et de morosité, ce serait effectivement une très bonne nouvelle ! A condition, bien sûr, que vous ne fassiez pas comme la précédente majorité qui a promis qu'elle n'augmenterait pas les impôts et qui a fait l'inverse en 2015-2016, alors même que les taux n'ont jamais été aussi bas, faisant peser la pression fiscale sur cette moitié, à peine, des Bolbécais qui paient des impôts directs.

*Monsieur François Bombereau, je m'étonne qu'en tant que fiscaliste, vous n'avez rien dit sur une éventuelle réforme intégrale de la fiscalité locale. Il revient à l'Etat de prendre ses responsabilités, en mettant en place une réforme en fiscalité locale en concertation avec les élus.*

*Mais les élus de notre intercommunalité doivent eux aussi prendre leurs responsabilités. Parce que vous n'êtes pas sans savoir que la fiscalité locale actuelle est profondément injuste, impénétrable mais surtout très inégalitaire au sein de notre grand territoire. On sait lancer des plans pour relancer l'économie. Mais personne n'a encore cru venu le moment d'harmoniser le territoire en matière fiscale. Il nous faudra un jour lancer un plan pour réduire cette trop grande différence de revenus entre les villes au sein de notre Communauté d'agglomération. Cette communauté qui me fait toujours penser à l'Europe où les pays sont incapables de se mettre d'accord sur une politique fiscale commune et qui éviterait une surenchère et une guerre des pays entre eux pour attirer les capitaux et les créateurs d'entreprises. Voilà un formidable projet dont l'ancien maire chargé des finances à l'intercommunalité devrait se saisir pour le faire avancer !*

### **L'endettement**

*Je ne suis pas de ceux à qui l'endettement fait peur. Et pour une raison simple : on ne prête qu'aux riches ! Je sais que la ville de Bolbec n'est pas trop riche mais au moins, nous ne sommes pas trop endettés ! Ce qui veut dire que nous avons une certaine marge de manœuvre.*

*Je rappelle également le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui avait signifié que le taux d'endettement de la ville était correct et les finances de la ville tout à fait saines.*

*Mais vous nous dites, en même temps que vous n'avez l'intention de recourir à l'endettement que si nécessaire. Je demande à voir.*

*Moi, je m'interroge : est-il pertinent de vouloir absolument réduire le taux d'endettement à un moment où les taux d'institut sont si faibles ? Ne sera-t-on pas, à l'avenir, et compte tenu des investissements dont vous nous dites à quel point ils sont vitaux pour notre ville et nous voulons bien vous croire, ne serons-nous pas obligés d'avoir recours à l'augmentation des impôts parce que les taux bancaires seront du coup devenus trop élevés.*

### **La réduction des charges du personnel**

*Monsieur Bombereau, vous qui êtes un pragmatique, vous nous présentez ici un dogme : vous nous dites, tous les ans, nous réduirons les dépenses de personnel de 1%. Et c'est ça qui me fait peur, je ne vous le cache pas ! Je me suis toujours méfié des dogmes et de ceux qui les portaient parce que, bien souvent, leurs idées nous conduisent à des catastrophes non pas parce que ce sont de mauvaises idées, mais parce que lorsqu'ils se rendent compte que ce sont de mauvaises idées, ils continuent à les défendre et à essayer de les appliquer malgré tout !*

*Parce que moi je veux bien, mais dans ce cas, il faut dire clairement et accepter que la réduction de la masse salariale n'est envisageable qu'à la condition de réduire l'offre de services publics, il ne pourra pas en être autrement !*

*Quand on réduit la masse salariale, on réduit automatiquement l'offre de services publics : c'est automatique ! C'est un choix politique et il faut l'assumer, vous avez bien assumé que l'ancienne majorité n'avait pas de vision, et qu'elle menait des projets aux coups par coups et qu'il fallait arrêter avec ça ! Alors, assumez, ne vous cachez pas derrière votre petit doigt parce que réduire les services publics a un coût, qui peut s'avérer, qui s'avèrera ! bien plus coûteux à long terme !*

### **De quelle marge disposons-nous ?**

*Ce qui me gêne dans votre raisonnement, c'est que vous ne nous dites pas où vous voulez réduire le personnel, c'est-à-dire dans quel(s) service(s) et pour quelle(s) raisons ? Et vous nous parlez encore moins du service rendu à la population.*

*Car la question se pose ! Aurons-nous le même service rendu ? Evidemment, vous allez nous dire que oui. Mais comment le sait-on ? Comment comptez-vous le mesurer ? J'aurais voulu que vous nous présentiez un plan plus précis, par exemple, le **taux d'administration** qui nous aurait permis d'étudier la situation de villes comparables à notre ville.*

*Nous pourrions également imaginer de revenir sur ce taux de 1% dans le cas où nous nous rendrions compte qu'il n'est pas **tenable**.*

*Vous avez beaucoup parlé **d'attractivité** : l'attractivité passe bien sûr par la baisse des impôts ou de nouveaux commerces, mais elle passe aussi par les services que nous sommes capables de fournir aux usagers. Or, les services sont dispensés par des hommes et des femmes, des hommes et des femmes qu'il faut rémunérer et dont il faut prendre soin afin qu'ils soient en mesure d'apporter un service optimum en retour. Il faut mutualiser ! On peut mutualiser pour faire des économies d'échelle, nous sommes d'accord. Mais jusqu'à quel point ? Quand vous avez quatre agents pour abattre une certaine tâche, et que vous réduisez ce nombre d'agents par deux sans réduire d'autant la tâche, voire en l'augmentant, que se passe-t-il ? Où allons-nous mettre le curseur ? Il y a une partie des tâches qui seront réalisées, une partie sera peut-être réalisée mais une autre partie ne le sera pas, quoi que vous fassiez ! On le voit, tout le monde veut réduire le personnel et par-delà, le service public, le service au public. Mais attention, et ici, je vous mets solennellement en garde ! Regardez ce qui se passe autour de nous, partout, on assiste à la défiance, à la remise en cause de nos valeurs, à la remise en cause de nos institutions, à la remise en cause de la démocratie : ai-je besoin de rappeler que nous représentons à peine 40% des Bolbécais !*

*Et je voudrais attirer votre attention sur un autre élément : la défiance de nos concitoyens à l'égard des institutions. Cette remise en cause générale à laquelle nous assistons aujourd'hui. Une remise en cause accentuée par la crise sanitaire. Il n'y a qu'à échanger avec les gens pour s'en apercevoir : on vous dit bien souvent qu'on nous ment, qu'on nous mène en bateau, qu'en haut lieu, ils nous entourent, etc. Nous sommes, nous, au niveau communal, le premier et le dernier maillons entre les institutions et nos concitoyens. Si à force de réduire les services publics, quels qu'ils soient, nous ne sommes plus capables de les aider, de les protéger, de les rassurer, nous pourrions bien nous retrouver à faire face à de véritables catastrophes, dont nous ne serions pas les initiateurs mais dont nous serions les premières victimes ! Pour créer du lien social, ce ne sont pas les caméras de vidéo-surveillance qui créeront le lien social, M. le Maire, ce sont bien des êtres humains qu'il nous faut mettre face à des êtres humains ! Car les caméras de surveillance ne feront que déplacer les problèmes vers d'autres quartiers, on le sait très bien.*

*Et puis une question que nous avons posée et à laquelle personne n'a répondu pour l'instant mais peut-être le ferez-vous : un certain nombre de charges ont été transférées à la Communauté d'agglomération. Comment se fait-il que ces transferts de compétences et de personnel ne soient pas accompagnés de diminution des charges pour notre commune. D'ailleurs nous avons demandé une étude à ce propos, dont nous n'avons pas encore entendu parler !*

### **L'attractivité**

*Je ne sais combien de fois vous avez utilisé ce mot ce soir comme vous l'avez utilisé et martelé lors de la commission des finances. C'est dire l'importance que vous lui attachez ! Et je vous donne raison d'y attacher autant d'importance ! Mais la question est de savoir ce qui va rendre notre ville attractive ? Est-ce que ce sont en priorité les bâtiments ? Les commerces ? Les écoles ? Les salles de sport ? Les associations ? Le cadre de vie ? Est-ce que c'est le bois du Vivier ? Vous allez me dire, c'est tout cela à la fois. Et ce serait probablement vrai. Mais je pense qu'avant d'investir de l'argent, nous devons avoir une vision précise de ce que nous voulons pour notre ville et surtout de ses besoins fondamentaux.*

*Nous ne pourrions pas tout faire, vous ne pourrez pas tout faire en cinq ans. Il vous faudra donc concentrer tous vos efforts sur ce qui va rendre notre ville plus attractive et à plus ou moins brève échéance.*

### **Réhabilitation des logements**

*Je me réjouis à cet égard que vous ayez décidé de porter vos efforts sur la rénovation des bâtiments de notre ville et notamment des bâtiments qui font partie de notre patrimoine : comme le Temple ou encore la Chapelle Sainte-Anne, qui je le crains, auront besoin de beaucoup d'argent pour espérer retrouver leur splendeur tant ils ont été malmenés par le temps, la pollution et il faut bien le dire le manque de moyens de leurs dépositaires.*

*Quand je parle de réhabilitation, je pense qu'il y a des lieux de notre patrimoine dignes d'être réhabilités, et d'autres auxquels il faut prêter une attention particulière de façon qu'ils ne deviennent pas des gouffres financiers pour notre commune.*

*J'ai parlé un peu plus haut de la réduction des dépenses du personnel, car quand on veut faire des économies c'est toujours là, dans la masse salariale que l'on va taper. Mais on ne fait jamais la chasse aux mauvais investissements ; on ne remet jamais en cause ces projets coûteux ! L'exemple criant est celui de la ZAC mairie et la Maison-Léger dont on n'a pas fini de payer la facture ! Voilà un bâtiment acheté 400 000 euros et dont les travaux coûteront à la ville 2 600 000 euros. Avec plus ou moins 600 000 euros perçus en subventions. Ce qui fait un total de 2 000 000 d'euros supportés par la ville. Cet investissement était-il nécessaire ? Nous n'avons cessé de dire et de répéter que ce projet pharaonique allait nous coûter beaucoup d'argent à un moment où nous demandons à tous de se serrer la ceinture. Résultat, vous êtes obligés d'aller chercher de l'argent là où il y en a un peu, c'est-à-dire dans les charges de personnel.*

*Un autre exemple, celui de la médiathèque, lieu choisi en dépit du bon sens et qui, là aussi, va nous coûter beaucoup, beaucoup d'argent. Vous allez me dire, ce n'est pas de l'argent des contribuables Bolbécais. Certes, mais n'empêche que l'argent ne tombe pas du ciel, et l'argent de l'intercommunalité vient bien de quelque part et moi je prétends qu'une partie vient de la poche des Bolbécais. Et puis cet argent, au lieu d'être investi dans des projets dispendieux, pourrait bien être investi dans des projets qui profiteraient mieux aux Bolbécais. Mais attention ne me faites pas dire ce que je ne dis pas : je suis POUR une médiathèque, mais je pense que nous aurions pu en construire une qui soit moins coûteuse (et à un autre endroit car vous verrez que nous n'avons pas fini de la payer du fait des travaux qu'il nous faudra engager pour la construire !)*

### **Aide aux Bolbécais**

*Permettez-moi pour finir de dire ce que je regrette de ne pas trouver dans vos orientations budgétaires. Nous nous trouvons dans une conjoncture extrêmement difficile. Et elle l'est d'autant plus pour certains Bolbécais plus que d'autres. Rien, non plus, au sujet des Bolbécais qui souffrent de la situation ou qui en souffriront. Vous n'avez pas jugé utile de mettre en place une opération, comme cela a été fait dans certaines communes, au moment des fêtes de Noël. Je vous ai interpellé à ce propos lors du conseil municipal du 16 décembre, et vous m'avez répondu franchement du reste, que vous avez décidé sciemment : de ne rien faire ! Si j'ai regretté votre inaction à ce moment-là, je la regrette d'autant plus maintenant que nous travaillons sur le budget de l'année 2021 et nous savons à quel point la situation va s'aggraver pour bon nombre de nos concitoyens qui se retrouveront en situation de précarité.*

*L'excédent global de l'exercice, qui est de **900 000 euros**, dont une partie a été réalisée nous avez-vous dit du fait des économies dues à la crise sanitaire : voilà une manne inespérée que nous aurions pu réinjecter dans nos commerces tout en venant en aide à nos concitoyens, comme cela a été fait dans d'autres villes !*

*Le vote du budget aura lieu en avril prochain, voilà brosser rapidement les points qui m'amèneraient, moi, à ne pas voter le budget s'il était présenté en l'état. Mais nous ne sommes qu'en février, vous avez encore le temps de montrer que vous savez être à l'écoute.*

*Et si d'ici là, nous sommes convaincus d'avoir été entendus, il n'est pas exclu que je vote le budget que vous nous présenterez Monsieur Bombereau et sans flagornerie aucune, ce sera la première fois que je voterai un budget présenté par la majorité à laquelle je n'appartiens pas. Je n'ai pas voté contre les précédents budgets pour le plaisir de voter contre. Et je ne voterai pas le vôtre pour vous faire plaisir. Je le voterai :*

*1) parce que nous aurons le sentiment d'avoir été entendus.*

*2) parce que j'aurai jugé qu'il va dans le bon sens concernant l'avenir de notre ville ».*

Monsieur Christophe DORÉ répond à Monsieur Rachid CHEBLI qu'il a tout-à-fait raison de s'adresser à Monsieur François BOMBÉREAU Adjoint aux Finances, mais précise que celui-ci est le porte-parole d'une majorité en place qui continue sur un mandat. Le travail fait en amont permet aujourd'hui une nouvelle orientation budgétaire. Un travail est mis en place qui permettra de continuer à embellir Bolbec et de la rendre attractive. Il rappelle que la baisse de l'impôt foncier 0,77% mise en place aujourd'hui, peut l'être grâce aux économies réalisées.

Monsieur François BOMBÉREAU souligne que sa responsabilité en tant que financier est de donner un cap. Maintenant, dans un an, il faudra réfléchir ensemble au budget, il n'aura aucun souci à corriger le cap en fonction des éléments. Il précise néanmoins que la masse salariale qui baisse ne veut pas dire moins de services.

Monsieur Rachid CHEBLI demande à Monsieur François BOMBÉREAU comment il prendra la décision de changer la masse salariale ?

Monsieur François BOMBÉREAU répond qu'il sera à l'écoute du 1<sup>er</sup> Adjoint en charge du personnel et restera à sa place en qualité de financier. En ce qui concerne les 800 000 €, il y a 80 000 € d'excédent cette année qui a été redistribué sous forme de baisse de la fiscalité de la taxe foncière. Il y a 200 000 € de baisse de la masse salariale liée à moins d'heures supplémentaires dues aux annulations de plusieurs manifestations et le reste sont des économies des charges de fonctionnement. Le reste sera consacré aux investissements. Un travail sur la mise en place d'une autonomie financière est en cours afin d'être le moins possible dépendant de l'État, même si la ville sera dans l'obligation d'être liée aux services de l'État dûe aux importants programmes à mettre en œuvre. L'enjeu est la cohérence et le désir que toutes les décisions en matière d'investissement s'orientent vers l'attractivité.

Il rassure Monsieur Rachid CHEBLI sur le fait de bien faire partie de la majorité. Il précise qu'il ne fait qu'appliquer un programme sur lequel la majorité actuelle a été élue et qui est la continuité de ce qui a été mené depuis 2 mandats.

Au sujet de la taxe d'habitation, il partage l'inquiétude des élus de l'opposition, sur la perte d'autonomie de la fiscalité de la Ville.

Pour la Dotation de Solidarité Urbaine, il faudra se battre avec l'objectif d'attractivité afin d'inverser la tendance.

Quant à la dette, il précise que globalement l'endettement restera le même, car lorsque l'on rembourse une somme, on réemprunte le même montant. Si toutefois l'on s'aperçoit une année que l'on a un besoin supplémentaire lié à un projet qui entrerait en cohérence au cadre fixé, là un emprunt plus important serait réalisé.

Monsieur Dominique METOT souligne que le projet d'investissement et la gestion de la Ville conviennent à une grande partie des Bolbécais, puisqu'ils ont réélu cette équipe municipale pour une troisième mandature.

Monsieur Philippe BEAUFILS fait part que les 1% de la masse salariale n'est pas une obligation. Si l'on regarde les départs en retraite en 2021, ils sont au nombre de 10, ce qui représente 5 embauches. En 2022 il y aura 8 départs en retraite soit 4 embauches et en 2024 il y aura 10 départs en retraite. Il sera difficile de faire la même chose en 2023, car il y aura 1 seule personne qui partira en retraite. Aujourd'hui, il y a 243 agents dont 194 à temps plein. En 2008, il y avait 25% d'agents formés, aujourd'hui il y en a 75%, ce qui peut leur permettre de postuler sur des postes à responsabilité. Certes, aujourd'hui on continue à travailler avec des entreprises privées.

En ce qui concerne l'attractivité, il précise qu'il ne faudrait pas oublier tout le milieu associatif, culturel et commercial. Au vu du contexte de cette année, il y a eu beaucoup de manifestations annulées, mais il souligne qu'actuellement il y a 80 à 90% de bénévoles qui font partie des associations.

Monsieur Gaëtan RENAULT fait la remarque que dans le rapport d'orientations budgétaires, il est présenté une diminution du taux de foncier bâti, il demande si c'est juste une volonté ou si c'est une affirmation. Puis, il est noté qu'il y aura une intégration d'un garde-champêtre intercommunal, est-ce que cela sera en complément de l'actuel garde-champêtre ou est-ce que c'est pour son remplacement.

Monsieur François BOMBEREAU répond que pour la baisse de l'impôt du foncier bâti, la baisse est actée pour l'année 2021. Ensuite, tout dépendra de l'évolution des choses.

Monsieur Christophe DORÉ répond que le garde-champêtre actuel part à la retraite en avril, donc c'est le recrutement d'un nouveau garde-champêtre. Il précise qu'aujourd'hui, la Police Nationale ne quittera pas BOLBEC et que suite à un échange avec le Sous-Préfet récemment, celui-ci lui a confirmé que par le biais du plan de relance, le commissariat sera rénové.

Monsieur Gaëtan RENAULT demande si les travaux de la Chapelle Sainte-Anne auront lieu ou pas ?

Monsieur Christophe DORÉ répond que Madame Dominique COUBRAY a rencontré la Direction Régionale des Affaires Culturelles au sujet des travaux concernant le Chapelle Saint Anne, mais aussi concernant ceux du Temple qui lui est inscrit mais pas classé et l'église qui elle est inscrite et classée. La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) va donc participer en nous accompagnant pour que la Chapelle Sainte-Anne soit reconnue en tant que monument historique. Il rappelle, néanmoins, qu'aujourd'hui il faut des moyens financiers conséquents pour pouvoir rénover ces monuments culturels qui sont l'image de notre ville.

Dans les prochaines semaines, la Ville investira dans un déshumidificateur pour la Chapelle Sainte-Anne, car les fresques de Monsieur Paul BAUDOIN ont besoin d'être conservées. Cette Chapelle a été aussi soumise au programme de la Friche Desgenétais.

Monsieur Gaëtan RENAULT aimerait savoir si la « Maison Léger » qui a déjà coûté des millions à la Commune, va enfin être terminée ou si le gouffre financier va continuer. Il aimerait savoir aussi où en sont les travaux de la médiathèque. Il souhaite savoir combien il y aura de départs en retraite dans les années à venir ?

Monsieur Christophe DORÉ répond que les travaux à l'intérieur de la « Maison Léger » sont pratiquement terminés. Aujourd'hui, un avenant a été signé pour que les entreprises interviennent jusqu'au 30 juin 2021. En ce qui concerne le retour du rapport d'expertise au sujet de l'entreprise défaillante « Le Bâtiment Avance », l'expert demande à la Ville de trouver la solution avec cette entreprise pour débloquer rapidement la situation. L'entreprise a fait des propositions de nouvelles techniques de travail pour cette façade qui pose problème. Il précise que si les travaux n'avançaient plus en ce moment, c'est parce qu'il y avait une problématique judiciaire.

## Séance du 18 Février 2021

En ce qui concerne la Médiathèque, ce projet est porté par Caux Seine Agglo, il précise que le Directeur des Services Techniques est en relation permanente avec les services de l'agglomération. Certes, aujourd'hui, on constate un retard dû à la maison « MERZOUG » dans laquelle il y a de l'amiante. En ce moment, il est procédé au désamiantage. A ce jour, l'architecte demande des compléments d'informations avec la collaboration d'un bureau technique.

Monsieur Johnny ALEXANDRE demande, quand la vidéo protection sera installée?

Monsieur Christophe DORÉ répond à Monsieur Johnny ALEXANDRE que pour procéder à son installation, la demande auprès de la Préfecture a été faite et les services sont en attente de l'accord. Il précise que dans le rapport d'orientations budgétaires, il y a une deuxième phase prévue pour la vidéo protection, qui apportera un accompagnement supplémentaire à la Police Nationale.

Monsieur Rachid CHEBLI pense que ces 2 projets pharaoniques que sont la « Maison Léger et la Médiathèque » vont coûter aux Bolbécais beaucoup d'argent. Pour lui, le projet de la médiathèque a été mal défini dès le départ. Certes, il était pour ce projet, mais pas à cet endroit.

Monsieur Christophe DORÉ répond à Monsieur Rachid CHEBLI que lorsque l'Agglomération investit 6 millions d'euros sur la problématique des inondations au bénéfice des communes aux alentours mais aussi pour Bolbec, pourquoi le fait-elle ? C'est parce qu'aujourd'hui BOLBEC récupère les eaux des communes aux alentours.

Monsieur Xavier DARROUZET souligne que pour lui, l'Agglomération ne paie pas assez pour BOLBEC, notamment si l'on regarde la dotation de compensation. Certes l'Agglomération fait des efforts pour BOLBEC puisqu'elle finance des projets, mais si elle ne finançait pas ces projets, ou s'ils coûtaient moins cher, cela pourrait lui permettre de financer le train de vie des Bolbécais par rapport à la dotation de compensation semblerait plus correcte par rapport aux autres Municipalités. « Il ne faut donc pas dire, c'est l'argent de l'Agglomération et ce n'est pas grave ».

Monsieur Dominique METOT fait part à Monsieur Gaëtan RENAULT que le nombre de départ en retraite pour les années à venir est notifié dans le rapport.

Il précise à Monsieur Xavier DARROUZET qu'il existe simplement une Dotation de Solidarité Communautaire mise en place il y a 3 ans, et la Commune qui perçoit le plus c'est BOLBEC. Pour information en ce moment à l'Agglomération, un travail financier est mené sur un pacte financier et fiscal. Les choses devraient peut-être évoluer dans un sens ou dans un autre. Il faut tenir compte de tous ces éléments.

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait le constat que les retards pris sur ces 2 projets sont du fait d'une insuffisance de la préparation du dossier technique.

### Délibération :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence.

Cet article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

## Séance du 18 Février 2021

En préalable au débat, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté.

De plus, pour les collectivités de notre importance, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution des dépenses, des rémunérations, des avantages en nature).

Le rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu à un vote et est transmis au représentant de l'Etat.

C'est ce rapport qui est présenté aujourd'hui en Conseil Municipal.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



#### **- RH 2021/1 - ATTRIBUTION DE PROTECTION FONCTIONNELLE A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur Christophe DORÉ donne lecture de son rapport.

Monsieur Johnny ALEXANDRE fait la déclaration suivante :

*« Madame, Monsieur,  
1 an de mandat et déjà la 3<sup>ème</sup> attribution d'une PROTECTION FONCTIONNELLE,  
une belle moyenne.*

La première :

*Non ce n'est pas Kramer contre Kramer mais Madame BOBEE contre Monsieur POTIER.*

La deuxième :

*Monsieur METOT contre Mr DARROUZET.*

*Au-delà du principe de se servir dans la poche des Bolbécais pour se couvrir en justice, les protections fonctionnelles ont été votées illégalement car vous avez participé au vote !*

La troisième attribution :

*Mr METOT contre la Chambre Régionale des Comptes, qui révèle que le marché public « temps d'activités périscolaires » a été attribué sans le respect des procédures de passation.*

*Evidemment, le respect du principe de présomption d'innocence est de rigueur et la justice fera son travail.*

*Par conséquent, « L'AVENIR POUR BOLBEC » considère que Mr METOT devra assumer lui-même les frais s'il s'estime innocent, plutôt que de faire supporter cette charge sur l'ensemble des Bolbécais ».*

Monsieur Xavier DARROUZET aimerait savoir ce qui est reproché à Monsieur Dominique METOT (faute qui est détachable ou pas ?).

Monsieur Christophe DORÉ lui répond qu'aujourd'hui il y a une enquête en cours, il n'est donc pas possible de s'étendre sur le sujet. Cette protection fonctionnelle a pour but de mettre un avocat à disposition de Monsieur METOT, au sujet du marché « temps périscolaires », de 2014 à 2016.

## Séance du 18 Février 2021

Monsieur Xavier DARROUZET entend bien cette demande, il aimerait juste savoir si cette affaire concerne Monsieur Dominique METOT en tant que Maire, fonction qu'il avait à ce moment-là, ou si c'est une faute détachable qui lui était reprochée personnellement dans ce cas-là il ne voterait pas en faveur de cette délibération.

### Délibération :

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, l'élu est couvert par la collectivité. C'est la responsabilité de la personne publique qui est alors engagée et non la responsabilité personnelle de l'élu. C'est donc l'assurance de la commune qui doit intervenir dans ce cas.

A ce titre, la commune est tenue de souscrire un contrat d'assurance visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts résultant de l'obligation de protection à l'égard du maire, des élus le suppléant ainsi que de leurs conjoints, enfants et ascendants directs. Au cas présent, la commune dispose d'un contrat de protection juridique des élus souscrit auprès de 2C Courtage.

VU les articles L. 2121-29 et L.2123-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de Monsieur Dominique METOT, conseiller municipal, sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes soulignant que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mis en place par la Ville entre 2014 et 2016 devaient faire l'objet d'une mise en concurrence,

CONSIDERANT que Monsieur Dominique METOT, à l'époque des faits Maire de BOLBEC, fait l'objet d'une enquête préliminaire par le SRPJ de ROUEN afin d'apporter des éléments dans le cadre de cette affaire,

CONSIDERANT que, suite à cette convocation, Monsieur Dominique METOT souhaite se faire assister par un avocat.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder à Monsieur Dominique METOT le bénéfice de la protection fonctionnelle sollicitée.

### **Monsieur METOT ne prend pas part au vote**

**DELIBERATION ADOPTEE PAR**  
**25 VOIX POUR (élus de la Majorité),**  
**4 VOIX CONTRE (MM. GUEROULT, ALEXANDRE,**  
**MERLIER et DARROUZET, élus de la Minorité)**  
**et 3 ABSTENTIONS (M. ORAIN, Mme HOMBERT-DUPUIS**  
**et M. CHEBLI, élus de la Minorité)**



**RH 2021/2 - CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

## Séance du 18 Février 2021

### Délibération :

L'activité des services techniques, d'une part, doit faire face, à compter du mois de mai, à un surcroît de travail notamment pendant les congés annuels ou en période d'évènements exceptionnels et, d'autre part, l'activité du centre de loisirs, impose pour les vacances d'été et de la Toussaint de faire appel à des emplois saisonniers pour l'encadrement des enfants et le fonctionnement du centre. Ces derniers emplois sont liés à la fréquentation des enfants.

Vu la délibération du 28/06/2017 fixant la rémunération des animateurs du Centre de Loisirs.

Pour l'année 2021, il est proposé la création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée.

<b>Service</b>	<b>Nombre d'emplois à temps complet</b>	<b>Grade</b>
Service Espaces Verts /Cimetières/Propreté/Bâtiments/Logistique/Maintenance	- 13 emplois de 2 mois - 3 emplois 4 mois - 10 emplois d'1 mois	Adjoint technique au 1 <sup>er</sup> échelon
Centre de Loisirs <i><u>Vacances d'hiver/de printemps/Juillet/août et vacances de la Toussaint</u></i>	- 6 responsables de groupe	Adjoint d'animation principal de 2cl au 5 <sup>ème</sup> échelon
	- 18 animateurs brevetés	Adjoint d'animation principal de 2cl au 2 <sup>ème</sup> échelon
	- 5 animateurs stagiaires	Adjoint d'animation principal de 2cl au 1 <sup>er</sup> échelon
	- 8 animateurs sans formation	Adjoint d'animation au 1 <sup>er</sup> échelon
	- 1 assistant(e) sanitaire	Adjoint d'animation principal de 2cl au 5 <sup>ème</sup> échelon

Concernant le centre de loisirs, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois qui seront pourvus en fonction des besoins (en relation avec les effectifs d'enfants inscrits au Centre de Loisirs). Les animateurs participeront à des réunions de préparation.

## Séance du 18 Février 2021

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- valider la création des emplois saisonniers énoncés ci-dessus pour l'année 2021
- autoriser que les contrats soient établis en application de l'article 3, 2° de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

**IMPUTATION BUDGETAIRE**  
**POUR LES EMPLOIS SAISONNIERS**  
Budget Primitif de l'exercice 2021  
Chapitre 012

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**- RH 2021/3 - MODIFICATION n° 1 DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS**

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

Délibération :

**TRANSFORMATION DE POSTES**

Suite au départ en retraite d'un agent et afin d'être en adéquation avec les missions exercées et le besoin du service, il convient de modifier le poste comme suit :

**Service Equipements Sportifs** (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021)

Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	-1	Adjoint technique	+1
---	----	-------------------	----

Suite à la mobilité interne d'un agent et les besoins du service, il convient de modifier un poste comme suit :

**Restauration Scolaire et Bâtiments Communaux** (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021)  
(Temps de travail annualisé)

Adjoint technique à TNC (28h/s)	-1	<u>Référente restauration</u> Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC (13h40min/s)	+1
		<u>Aide cuisine</u> Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC (2h34min/s)	+1
		<u>Agent d'entretien des locaux</u> Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TNC (4h30min/s)	+1

Séance du 18 Février 2021

### **Personnel des écoles et bâtiments**

Afin de finaliser le recrutement, par mobilité, d'un agent de la filière technique pour assurer les fonctions d'ATSEM, il convient de modifier le poste comme suit :  
(Temps de travail annualisé)

ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	-1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	+1
--	----	--	----

Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (25h30min)	-1
---	----

Dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un agent contractuel serait recruté sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- Approuver les modifications ci-dessus au tableau des postes et des effectifs.
- Autoriser à recruter des agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

**IMPUTATION BUDGETAIRE**  
Budget Primitif de l'exercice 2021  
Chapitre 012

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



#### **- RH 2021/4 - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

#### **Délibération :**

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales ou établissements publics de définir des lignes directrices de gestion.

Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

Concrètement, les LDG sont un ensemble de mesures présentant la politique des ressources humaines au sein de la collectivité ou de l'établissement public.

Les LDG sont formalisées dans un document joint en annexe qui s'adresse à l'ensemble des agents de la collectivité ou de l'établissement public.

## Séance du 18 Février 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce document qui a reçu un avis favorable du Comité Technique le 15/01/2021.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



#### **- RH 2021/5 - INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IHTS)**

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

#### Délibération :

La délibération du 18/12/2003 prévoit que les IHTS sont versées à tous les fonctionnaires et contractuels de catégories B et C. A ce jour, ces critères sont insuffisants. Il convient donc d'apporter davantage de précisions sur les modalités d'attribution des IHTS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du comité technique en date du 12 février 2021,

#### **Considérant ce qui suit :**

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature, sauf si le contrat de ces derniers prévoit un régime d'indemnisation similaire.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires. Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du supérieur hiérarchique de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné à la mise en place de moyens de contrôle des heures supplémentaires.

Les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel peuvent bénéficier du versement d'IHTS. Leur taux sera calculé selon des modalités spécifiques.

Les agents qui occupent un emploi à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi. Ces heures sont considérées comme des heures complémentaires dès lors qu'elles ne les conduit pas à dépasser la durée légale de travail hebdomadaire (35 heures) et sont rémunérées au taux normal.

Dès lors que la réalisation d'heures au-delà de la durée afférant à leur emploi les conduit à dépasser la durée légale du travail (35heures), les heures supplémentaires peuvent être indemnisées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures (exemple pour un agent à 80 % : 25 h x 80 % = 20 h maximum).

La compensation des heures supplémentaires doit préférentiellement être réalisée sous la forme d'un repos compensateur ; à défaut, elle donne lieu à indemnisation dans les conditions suivantes :

- la rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes.
- L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit, et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Pour les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel, le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider :

- l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires *et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :*

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Emplois</i>
Adjoint administratifs territoriaux	Responsable de service Agent d'accueil Assistant de communication Assistant au responsable Assistant RH Chargé de la médiation culturelle et du développement des publics Chargé des Relations Publiques Chargé du Patrimoine / Archiviste / Documentaliste Comptable Gestionnaire administratif / secrétaire Instructeur

Rédacteurs territoriaux	Responsable de service Adjoint au responsable Assistant DPO et Qualité Chargé de communication Chargé de l'urbanisme Comptable Gestionnaire administrative Gestionnaire paie Responsable formation
Adjoints territoriaux d'animation	Animateur centre social, Référent famille, centre de loisirs, loisirs enfance ATSEM
Animateurs territoriaux	Responsable de service Animateur centre social
ATSEM	ATSEM
ETAPS	Responsable de service Educateur sportif
Agents techniques territoriaux	Responsable de service Agent d'entretien Agent de restauration / Référent de restauration Agent polyvalent des services techniques (électricien, couvreur, plombier, espaces verts, logistique, maintenance, propreté, garagiste, magasinier ...) Aide de cuisine / Second de cuisine Assistant technique ATSEM Chauffeur de bus / Chauffeur livreur Chef d'équipe Factotum Gardien de salle / stade / cimetière Receveur placier
Agents de maîtrise territoriaux	Agent d'entretien Agent polyvalent des services techniques (électricien, couvreur, plombier, espaces verts, logistique, maintenance, propreté, garagiste, magasinier ...) Assistant administratif Chef de secteur / Chef d'équipe Dessinateur Documentaliste et Archiviste Encadrant technique chantier d'insertion Factotum Référent restauration / Chef de cuisine Gardien de salle
Techniciens territoriaux	Chargé du suivi des entreprises Chargé de mission Régisseur / Technicien du spectacle Responsable de service

- *La compensation les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.*  
*L'agent pourra choisir entre le repos compensateur et l'indemnisation selon le règlement intérieur en vigueur.*
- Le contrôle des heures supplémentaires basé sur un décompte déclaratif.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**- ST 2021/1 - SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS : AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT ET DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES**

Madame Marie-Jeanne DEMOL donne lecture de son rapport.

Monsieur Xavier DARROUZET pensait que ces services de télécommunications étaient pris en charge par l'Agglomération.

Monsieur Christophe DORÉ répond que l'Agglomération n'a qu'une partie.

Délibération :

Dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de BOLBEC, les marchés de téléphonie confiés en 2017 à ORANGE, arriveront à échéance le 30 avril 2021. Il est donc nécessaire de conclure de nouveaux contrats.

Pour ce faire, le cabinet MG FIL CONSEIL a établi le dossier de consultation des entreprises en prenant en compte la réalité des besoins actuels et à venir.

Ce cahier des charges se composera de plusieurs lots et comportera les prestations de téléphonie fixe, mobile et d'accès à Internet.

L'allotissement pourrait être le suivant :

- Lot 1 : téléphonie fixe
- Lot 2 : téléphonie mobile
- Lot 3 : interconnexion des sites, accès Internet, trunk SIP

La consultation sera organisée selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert. Des accords-cadres à bons de commande, sans minimum ni maximum, seront passés avec le ou les candidats retenu(s). Ils seront conclus pour une période d'un an reconductible trois fois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De dire que le dossier sera traité par appel d'offres ouvert dans le cadre du groupement de commandes passé entre la Ville de BOLBEC et le C.C.A.S. ;
- D'autoriser M. le Maire ou en l'absence Mme l'Adjointe au Maire en charge des marchés publics à signer les accords-cadres à intervenir après réunions de la Commission d'Appel d'Offres.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**- ST 2021/2 - REZO'BUS : FACTURATION DES ABONNEMENTS SCOLAIRES -  
CONVENTION AVEC CAUX SEINE MOBILITE**

Madame Linda HOCDE donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

« M. le Maire,

*Je dois vous dire que la personne dont je vais vous parler est très déçue, m'a-t-elle dit de vous rapporter : à quatre reprises, elle a essayé d'obtenir un rendez-vous avec vous. Vous l'avez même rencontrée au siège de l'une de nos associations Bolbécaises. Mais de rendez-vous, il n'y eut point ! Alors, elle vous a écrit un courrier recommandé avec accusé de réception. C'est pour vous dire à quel point cette dame est motivée. Et si vous voulez que je vous dise, vous n'êtes pas prêt de vous débarrasser d'elle. C'est qu'elle s'inquiète, M. le Maire. Non pas seulement pour elle, mais pour tous les usagers Bolbécais du REZOBUS.*

*Je vous avais déclaré, ici même, que sa crainte était qu'on supprime les lignes 3 et 4 et vous m'avez répondu qu'il n'en était pas question. J'ai bien peur qu'il n'en soit pas ainsi ! Elle a reçu un courrier dans ce sens. Un courrier qu'elle vous a fait suivre et que vous devez avoir reçu. Pour quelle raison veut-on supprimer ces lignes ? Il y a toujours du monde qui monte ou qui descend à toutes les Lignes.*

*Elle qui prend régulièrement le bus, elle va même jusqu'à vous donner des exemples :*

- **EX 1 :** *Le 21 janvier ligne N° 3 4 personnes sont descendues à l'hôpital Fauquet et 2 autres sont montées à l'arrêt suivant pour aller dans le lotissement et 2 autres sont montées dans le bus pour aller en ville. Ça ne peut pas être plus précis.*
- **EX 2 :** *Le 5 février j'étais dans le bus, 7 personnes sont descendues aux deux arrêts du Champ des Oiseaux l'hôpital Fauquet et l'arrêt Henri Fleury.*
- **EX 3 :** *Chaque jour, une personne descend du Champ des Oiseaux avec sa petite fille faire des courses à Marché U et voir la maman de la petite fille qui travaille dans ce magasin.*

*Voilà un exemple typique de ce que nous voulons éviter et je vois ici deux problèmes très graves pour notre ville : 1) Le TUB est un service public, et nous devons le protéger, il doit être au service du public. 2) Ce que j'appellerais les limites du glissement des compétences municipales vers l'intercommunalité. Les décisions pour un problème Bolbécais sont prises loin de Bolbec, par des élus d'autres villes. Il en est de même pour d'autres services également passés à l'intercommunalité. Je réitère la proposition que j'ai faite ici même : pourquoi ne pas nommer un conseiller municipal de Bolbec pour suivre au plus près ce dossier. Je suis sûr qu'il se trouvera dans votre majorité quelqu'un pour accepter de faire ce travail !*

*Autre problème soulevé par cette dame dans son courrier :*

*Comment les personnes vont faire pour aller aux Resto du cœur ? S'il n'y a plus de bus sur la ligne (2/3), la route est longue et difficile avec la côte de plus de 1 KM dans les deux sens, sachant qu'il y a des personnes malades, et à mobilité réduite qui ont le droit aux colis.*

*Dans la proposition qui a été faite et à laquelle M. Belkacem devait réfléchir, il était question de 2 bus, ce qui pourrait rallonger la ligne 3 jusqu'au Clos de la demi-lune et au-delà.*

*Mais moi je pense qu'il faudrait aller bien au-delà, au niveau du quartier des Bosquets, à Saint-Eustache.*

*Quant à la ligne 2, il ne faut pas oublier qu'elle est utilisée par les personnes âgées de la résidence des Sources. Elles ont besoin de ce transport pour faire leurs courses, pouvoir se rendre dans leur famille, aller voir des amis chez eux, et jusqu'à l'hôpital Fauquet qui accueille des malades souvent âgés.*

*Je suis déjà intervenu sur ce sujet pour dire l'importance du transport urbain, qui pour moi est essentiel permettant aux Bolbécais de se déplacer, que ce soit pour aller à leur travail, ou à leurs loisirs ou encore pour aller faire leurs achats. Le but étant de redynamiser le centre de Bolbec et non d'empêcher les personnes d'y venir.*

*Enfin, deux autres problèmes sont soulevés par elle : il semble que l'on se permette des remarques désobligeantes à l'endroit de certains usagers. Et plus grave, en cette période de Covid, tout le monde monte et descend par l'avant alors qu'il suffirait de monter par l'avant du bus et de descendre par l'arrière pour éviter la transmission éventuelle du virus ».*

Monsieur Christophe DORÉ partage avec Monsieur Rachid CHEBLI cette inquiétude et précise que les lignes 1 et 4 vont être renforcées, avec une tournée de 45 minutes. Néanmoins, le Transport à la Demande (TAD) sera mis en expérimentation et si cela ne fonctionne pas et ne répond pas au besoin des Bolbécais, ce dispositif s'arrêtera la Présidente de l'Agglomération s'y est engagé. Aujourd'hui, il est garanti que les Bolbécaises et Bolbécais pourront se rendre au Centre Hospitalier Intercommunal grâce au transport à la demande, mais aussi jusqu'à Lanquetot pour permettre à ses habitants de venir sur Bolbec et inversement.

Monsieur Jean-Marc ORAIN s'étonne d'apprendre que certaines lignes vont être supprimées, alors qu'aucune communication n'a été faite à ce sujet.

Il rappelle que lors de la venue de Monsieur MORIN Président de la Région Normandie, on se plaignait de la fermeture de la gare de BOLBEC parce qu'elle était soi-disant peu fréquentée. Mais à aucun moment, on s'est posé la question de savoir pourquoi elle était si peu fréquentée. Il espère que la question du transport urbain va être plus approfondie et que les bonnes questions vont être posées, afin de ne pas perdre ce moyen de transport.

#### Délibération :

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, Caux Seine Mobilité a repris en totalité la gestion du réseau de transport en commun sur Bolbec, dont le transport scolaire.

Auparavant, la Ville était autorité organisatrice de transport et prenait en charge le montant total du transport scolaire des élèves des collèges Roncherolles et Sainte Geneviève ainsi que des lycées Pierre et Marie Curie et Pierre de Coubertin.

A ce jour, il est proposé à la Ville de Bolbec de passer une convention pour déterminer les modalités de remboursement des frais de transports scolaires des Bolbécais par la commune à Caux Seine Agglo. La commune remboursera à Caux Seine Agglo le coût de l'abonnement au transport scolaire. Pour l'année scolaire 2019-2020, le montant des abonnements scolaires s'élève à 6 854.44 €.

## Séance du 18 Février 2021

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- se prononcer sur la prise en charge du coût du transport scolaire,
- autoriser M. le Maire ou, en l'absence, M. le Premier Adjoint, à signer la convention avec Caux Seine Mobilité, en cas d'accord sur cette prise en charge.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



#### **- ST 2021/3 - LOTISSEMENT « LE CLOS DU RESERVOIR » - RETROCESSION DES EMPRISES PUBLIQUES**

Monsieur Jean-Claude LEPILLER donne lecture de son rapport.

#### Délibération :

La société AMEX a aménagé un lotissement de 12 parcelles à bâtir rue du Réservoir. La déclaration attestant l'achèvement des travaux a été transmise à la Ville de BOLBEC le 26 septembre 2014.

Pour desservir les 12 maisons individuelles aujourd'hui construites, une voirie, des places de stationnement, des trottoirs, des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, gaz, électricité, éclairage public, téléphone, fibre optique), un bassin de rétention des eaux pluviales, des espaces verts communs ont été réalisés. Après division par un géomètre, les parcelles cédées sont cadastrées section AM numéros 678, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714 et 715 et représentent une superficie totale de 1 554 m<sup>2</sup>.

La Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo a donné un avis favorable pour la reprise de la voirie et des réseaux.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la cession, à titre gratuit, par AMEX au profit de la commune de BOLBEC des parcelles constituant les espaces publics,
- de dire que l'acte notarié sera rédigé par l'étude de Maître LAPERCHE, notaire à BOLBEC, 6 rue Thiers,
- de dire que les frais d'acte notarié seront pris en charge par AMEX,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou, en son absence, Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document ou toute pièce nécessaire à la conclusion de ce dossier.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



#### **- ST 2021/4 - ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ACTEE) - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES**

Madame Charlie Goudal donne lecture de son rapport.

## Séance du 18 Février 2021

### Délibération :

Le Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52, est porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

ACTEE 2 apporte un financement, via des appels à manifestation d'intérêt, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

ACTEE 2 apporte également différents outils à destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un simulateur énergétique, un site internet informant de chaque étape des projets de rénovation ainsi qu'un centre de ressources adapté aux territoires (cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.) à destination des élus et des agents territoriaux.

Le Programme permettra ainsi :

- La mise en place d'outils innovants, notamment d'identification des communes pour porter l'investissement dans leur patrimoine communal, en lien avec les enjeux de rénovation énergétique à destination de l'ensemble des collectivités, lauréates ou non des AMI,

- Une série d'actions (création et mise à jour d'outils, appui aux diagnostics et animation du dispositif avec le déploiement d'économies de flux) pour accompagner les projets d'efficacité énergétique, notamment en substitution de chaufferies fioul à destination des collectivités lauréates des AMI,

- La création d'une cellule d'appui ouverte à toutes les collectivités dans une logique de « hotline » avec en complément la mise à disposition d'outils d'aide à la décision, de communication à des destinations des élus ;

- Pour une part prépondérante, le financement de l'accompagnement et de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments publics pour les collectivités sélectionnées dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt et des sous-programmes spécifiques.

- De renforcer le réseau des économies de flux et des conseillers en financement initié par le Programme ACTEE 1, toujours en coordination et en complémentarité avec le réseau des conseillers en énergie partagé (CEP) mis en œuvre par l'ADEME. Ce dernier point fera l'objet d'une surveillance renforcée.

Le volume de certificats d'économie d'énergie délivré dans le cadre du Programme ACTEE 2 n'excède pas 20 TWh Cumac pour la période du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2023, ce qui correspond à un budget de 100 M€.

Dans la même logique qu'ACTEE 1, ACTEE 2 poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser le taux de passage à l'acte dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique ;
- Encourager les mutualisations entre acteurs et collectivités ;
- Inciter les collectivités à déployer des stratégies d'actions sur le long terme pour rénover leur patrimoine ;
- Développer le réseau des économies de flux.

Suite à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des bâtiments municipaux « SEQUOIA » lancé le 30 juin 2020, le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement de Caux Seine Agglo, Commune de Bolbec, Commune de Lillebonne, Commune nouvelle de Terres-de-Caux, Commune nouvelle de Port-Jérôme-sur-Seine, Commune nouvelle de Rives-en-Seine, Commune nouvelle de Arelaune-en-Seine, Commune de Gruchet le Valasse, Commune de Yébleron, Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire de Vatteville-la-Rue et Arelaune, Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire de Saint Antoine, Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime.

Conformément à cet appel à manifestation d'intérêt, l'objectif premier est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AMI génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AMI et du Programme ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

La présente Convention a pour objet de définir le cadre du Partenariat entre les Parties pour le déroulement opérationnel du Programme, dans le respect de la convention de mise en œuvre du Programme ACTEE 2 PRO INNO 52 conclue entre l'Etat, l'ADEME, la FNCCR, l'AMF et les co-financeurs du Programme.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'engager la Ville de BOLBEC dans le programme ACTEE2,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer la convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

### **DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE**



<p><b>- ST 2021/5 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN AUDIT BATIMENTAIRE - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE</b></p>
---

Monsieur Raphaël GRIEU donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

*« Un audit extrêmement important de notre point de vue et à plus d'un titre : D'abord, prendre soin de nos bâtiments, c'est rendre la ville plus attractive. Nous avons trop souvent des bâtiments qui tombent en ruine et notamment à l'entrée de ville ou dans le centre.*

*Et ensuite pour l'empreinte carbone. Au moment où nous parlons de la protection de la planète, il est en effet temps de réduire la facture et notamment la facture à ce niveau-là !*

*Mais depuis 2014, l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) établit un état des lieux des politiques en matière d'énergie et de climat de villes moyennes de Normandie.*

## Séance du 18 Février 2021

*J'aimerais qu'on nous explique ce que ce projet apporte par rapport que à ce que fait l'ADEME car à force, personne ne s'y retrouve dans ce mille-feuilles, qui encore une fois, coûte de l'argent aux contribuables que nous sommes » !*

Madame Charlie GOUDAL répond à Monsieur Rachid CHEBLI qu'elle partage son point de vue et précise qu'il faut retenir que cela va permettre à la Ville d'avancer et d'améliorer son bâti.

### Délibération :

Le Code de la Commande Publique autorise la constitution de groupements de commandes permettant de mutualiser les achats. CAUX SEINE AGGLO a donc proposé aux communes-membres d'adhérer à la création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'audits bâtimentaires dans le cadre du projet intercommunal « Bâtiments durables ».

La constitution de ce groupement de commandes oblige chaque membre adhérent à délibérer sur les points suivants :

- l'autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes,
- la désignation du coordonnateur dudit groupement de commandes qui aura à gérer l'ensemble de la procédure / des procédures de mise en concurrence relative(s) à la prestation à réaliser, la signature et la notification du/des marché/s, les demandes de subventions sur services faits, la perception des subventions et le reversement de celles-ci aux adhérents concernés.
- la désignation de l'organe décisionnel ayant pour mission d'attribuer le / les marchés(s) à l'issue de la phase de mise en concurrence dans le respect des obligations réglementaires en vigueur.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter la constitution d'un groupement de commandes dénommé « GDC AUDITS BATIMENTS DURABLES », pour la période 2021/2022,
- d'adhérer au dit groupement de commandes, relatif à la réalisation d'audits, composé de communes, de syndicats à vocation scolaire, du SDE76 et d'établissements publics de coopération intercommunale,
- d'accepter que les missions de coordonnateur du groupement de commandes soit assurée par les services de Caux Seine agglo,
- d'accepter que la commission d'appel d'offres de Caux Seine agglo soit désignée comme étant l'organe autorisé à attribuer le/les marché(s) issu(s) des procédures de mise en concurrence lancées au nom du groupement de commandes,
- d'accepter que les services de Caux Seine agglo soient chargés de solliciter les subventions, les percevoir et en assurer le reversement aux adhérents du dit groupement de commandes
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dénommé « GDC audits bâtiments » fixant les droits et obligations de chaque adhérent,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit DST/020/617/FLUI inscrit au budget 2021 et suivants.
- d'imputer la recette correspondante sur le crédit - nature 7478 inscrit au budget 2021.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**- CULT 2021/1 - DONATION D'ÉCHANTILLONS D'INDIENNES DE LA PART DES  
HERITIERS DE MONSIEUR RAYMOND BERNARD**

Monsieur Christophe DORÉ donne lecture de son rapport.

Délibération :

Les enfants de Monsieur Raymond Bernard, collectionneur et ancien archiviste bénévole à la Ville de Bolbec, décédé le 9 mai 2020, souhaitent faire don à la Ville de Bolbec d'un ensemble d'échantillons d'indiennes appartenant à leur père et provenant de l'ancienne usine Gillet Thaon qui ferma ses portes en 1961 à Bolbec.

Le contenu de la donation porte sur 818 échantillons répartis ainsi :

147 échantillons format 20x25 cm  
8 échantillons format 21x21 cm  
116 échantillons format 25x25 cm  
19 échantillons format 25x30 cm  
528 échantillons format 38x38 cm

Le fonds d'échantillons a été numérisé et remis auprès du service des archives municipales de Bolbec.

Cette donation auprès de la Ville de Bolbec est réalisée à la condition que l'ensemble des échantillons soit déposé auprès de l'association « Bolbec, au Fil de la Mémoire » qui en obtient ainsi l'usage exclusif, notamment au sein de l'atelier musée du textile. Une convention de dépôt sera alors établie entre l'association « Bolbec, au fil de la mémoire » et la Ville de Bolbec.

En cas de dissolution de l'association « Bolbec, au Fil de la Mémoire », les échantillons seront alors remis en dépôt auprès du service des archives municipales de Bolbec.

En cas d'acceptation de la donation, la Ville de Bolbec s'engage à :

- ne pas vendre, ni aliéner le bien donné
- de laisser à la libre disposition de l'association « Bolbec, au Fil de la mémoire » les échantillons donnés afin qu'ils puissent être utilisés et valorisés librement par elle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1/ d'accepter la donation des héritiers de Monsieur Raymond Bernard

2/ d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**- COM 2021/1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'EQUIPAGE 4L'EGANTE**

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

Délibération :

Dans le cadre de l'édition 2021 du 4L Trophy, rallye automobile, se tenant du 26 Avril au 6 Mai 2021, l'équipage de 4L'égante s'est inscrit dans l'aventure.

Ce rallye automobile traverse 3 pays : la France, l'Espagne et le Maroc, et a un but humanitaire. En effet, les participants déposeront, à leur arrivée au Maroc, des fournitures collectées en amont pour les redistribuer à près de 20 000 enfants via l'association « Les Enfants du Désert ».

Cette aventure permet également la construction d'écoles, de garderies, de blocs sanitaires, etc...

Les deux étudiants participant à cette édition 2021 du 4L Trophy sont originaires de BOLBEC pour l'un et de SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC pour l'autre et ont sollicité une subvention pour organiser leur voyage.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association 4L'égante sous forme d'un achat d'encart publicitaire, d'une valeur de 150€.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Johnny ALEXANDRE intervient en ces termes :

*« Petite question concernant la fibre, je sais que vous avez répondu sur les réseaux sociaux, mais je vous repose quand même la question. Concernant le très haut débit, à Bolbec, il y a 15% des habitants éligibles au 3e trimestre 2020. C'est-à-dire supérieur à 30 megabits seconde, Bolbec est positionné à la 855<sup>ème</sup> place parmi les 928 grandes villes de plus de 10 000 habitants, elle est notée 37,5 % par zone ADSL. La commune a perdu 420 places depuis 2015 au baromètre de couverture Très Haut Débit, qu'en est-il aujourd'hui de ce résultat » ?*

Monsieur Christophe DORÉ répond à Monsieur Johnny ALEXANDRE en ces termes :

*« Écouter, Seine-Maritime numérique, c'est un sujet que nous avons régulièrement avec le Département, je suis comme vous aujourd'hui, on attend. Il y a certains quartiers, qui sont équipés aujourd'hui. Je partage votre point de vue et je le déplore, je souhaite comme vous que 100% des Bolbécais soient reliés.*

*Monsieur METOT au Département relai les choses. Vous avez pu apercevoir le dimanche, les personnes travailler dans les armoires. Il y a 2 problématiques à ce sujet, la première c'est le travail fastidieux du tirage de câbles, et la seconde c'est la problématique avec les opérateurs. Nous, aujourd'hui, à part porter la voix des Bolbécais, on ne peut rien faire d'autre. Voilà, donc il semblerait qu'on parle de 2023 pour une couverture totale».*



Monsieur Dominique METOT intervient en ces termes :

*« Aujourd'hui il y a 2 quartiers sur Bolbec qui disposent de la Fibre, et si je ne me trompe pas le dernier est la rue Léon Régnier qui monte sur Fontaine Martel. Je tiens à vous rappeler qu'avant tout c'est un investissement quand même de 330 millions supportés par le Département, ce n'est pas négligeable quand même, plus une partie par l'Agglomération. Donc, comme vient de le dire Monsieur le Maire, il y a un certain nombre de problématiques liées aux entreprises, aux propriétaires, en raison des passages de lignes. Certains propriétaires refusent de l'autorisation. De ce fait la continuité du réseau se trouve bloqué. Je partage votre point de vue et cela n'avance pas assez vite ».*



Monsieur Johnny ALEXANDRE pose la question suivante :

« J'ai appris que les rues Emile Zola et Charles Sorieul allaient passer en sens unique, pouvez me dire à partir de quand » ?

Monsieur Jean-Yves HEDOU lui répond que le courrier adressé aux habitants de ce quartier est bien explicite et les travaux sont prévus partir du 2<sup>nd</sup> trimestre 2021.

Monsieur Christophe DORÉ rappelle que cette décision de passer cette rue en sens unique a été décidée en commission de circulation, à laquelle siège des élus de la majorité mais aussi de la minorité.

Monsieur Raphaël GRIEU confirme que la décision a été prise en commission de circulation suite à la demande de plusieurs habitants de cette rue. Un essai de 6 mois sera mis en place. S'il s'avère concluant pour la sécurité, il deviendra pérenne. Le but étant de travailler dans l'intérêt général et que tout le monde puisse circuler en sécurité.

Monsieur Rachid CHEBLI estime qu'il serait peut-être bon de mettre en place ce procédé rue Fauquet Fichet qui est très dangereuse pour les enfants allant soit à l'école primaire, au collège ou au lycée.

Monsieur Christophe DORÉ lui répond que cela ne serait pas forcément une bonne chose du fait que la vitesse des véhicules serait certainement augmentée du fait qu'il n'y aurait personne en face.



Monsieur Jean-Marc ORAIN intervient en ces termes :

*« Il y a beaucoup de sollicitations des usagers qui ne voient qu'un aspect de leur problème. Il faut tout de même faire attention lorsque l'on veut résoudre un problème à ne pas en créer un autre. Il ne faut pas oublier la configuration de Bolbec qui est une ville encaissée avec des rues étroites. Malheureusement, à ce jour, les types de véhicules qui y circulent sont de plus en plus imposants.*

*Autre problème, j'avais dit, si on s'en souvient, que je ne lâcherai pas le problème des inondations et donc je sais qu'actuellement et vous n'êtes pas responsable Monsieur le Maire, vous avez des soucis avec l'enquête d'utilité publique qui traîne en longueur. Mais j'ai un peu peur et ma question : est, est ce que vous avez obtenu auprès des services de l'État gain de cause pour démarrer au moins une partie des travaux qui ne sont pas problématiques, par rapport à cette enquête publique »*

Monsieur le Maire lui répond que Bolbec a le soutien du Préfet aujourd'hui ainsi que de la Sous-Préfète. Nous souhaitons diviser la réalisation de ces ouvrages. Or la problématique est que tous ces ouvrages font partie de l'environnement, donc il faut qu'on que l'on voit avec la DDTM pour qu'ils acceptent de travailler cas par cas. Depuis 2 semaines, plusieurs rendez-vous sont pris avec la DDTM pour faire avancer ce dossier.



Madame Véronique HOMBERT-DUPUIS fait part qu'elle a été interpellé par un nouvel habitant de Bolbec qui trouve compliqué de garer son vélo en centre-ville.

Monsieur Raphaël Grieu lui répond qu'il y a des stationnements prévus pour les vélos place Charles de Gaulle, place Wittlage, rue Thiers et que prochainement, il y en aura place Desgenétais.



Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

« Les masques dans les écoles primaires

*Depuis le 8 février, un nouveau protocole sanitaire a été mis en place pour faire face à la situation sanitaire. A cet égard, les masques que l'on pourrait qualifiés de faits-maison ne sont plus autorisés.*

*Je sais que L'association Ville & Banlieue de France avait demandé au gouvernement "d'assurer sa mission régaliennne de santé publique" en assurant la fourniture gratuite. « Les habitants des quartiers populaires urbains, indiscutablement plus vulnérables que d'autres ne peuvent se trouver exclus de la vie économique, sociale, culturelle, éducative... pour des raisons de fragilité financière ou de précarité sociale », plaide l'association qui exige qu'ils "doivent avoir plein accès à la scolarité des enfants, aux services publics, aux lieux de vie et d'exercice de leur citoyenneté".*

*Nous considérons pour notre part, qu'effectivement, ce n'est pas aux parents d'assumer cette dépense supplémentaire.*

*A-t-on pensé à remédier à ce problème ? Qu'at-il été fait chez nous en la matière ou que prévoyez-vous de faire ?*

Le ramassage des OM dans le quartier de Tous Vents

*Cela dure depuis un certain temps maintenant et je dois dire que les habitants de certaines rues commencent à en avoir assez. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de ces courriers trouvés par les riverains collés aux pare-brise de leurs voitures garées devant les maisons pour les menacer d'un recours à la police, prétendant que cela s'est fait avec l'accord de la mairie de Bolbec. Le problème a été réglé dans la rue Jules Vallès parce que la rue est grande et que les usagers rentrent leur voiture le mardi après-midi, avant le passage du camion. Mais comment faire dans les rues Renoir et Verlaine (pour ne citer que celles-là), un peu plus haut, qui est une petite épingle à cheveux, où il y a tout juste la place pour garer sa voiture. Je m'interroge : comment faisait-on avant ? Car le passage du camion ne date pas d'hier ! M. Duval, avec une responsable de chez Veolia, sont venus sur place, pour se rendre compte d'eux-mêmes du problème. Mais pour l'instant les riverains n'ont eu aucun*

Séance du 18 Février 2021

*retour. Voilà un des soucis auxquels je faisais référence tout à l'heure : 1) Une compétence passée à la Communauté d'Agglo, gérée donc par la Communauté d'Agglo, et sur laquelle nous, Bolbécais, n'avons plus aucune prise ni pouvoir de décision ! 2) Une entreprise privée qui n'est pas toujours à l'écoute des usagers ! Question, Monsieur le Maire : étiez-vous effectivement au courant de ce courrier laissé aux habitants de ces rues ? Et... que comptez-vous faire » ?*

Monsieur Christophe DORÉ répond à Monsieur Rachid CHEBLI que c'est l'Éducation Nationale qui prend en charge les masques et non la Mairie. Néanmoins si une famille rencontre des problèmes et se retrouve dans l'incapacité d'en fournir à ses enfants, cette famille peut se rendre au CCAS.

En ce qui concerne les poubelles rue de Tous Vents mais aussi dans beaucoup d'autres rues de la Ville, Monsieur Raphaël GRIEU a rencontré Véolia pour trouver un terrain d'entente quant au ramassage des ordures ménagères.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Monsieur Christophe DORÉ	
Monsieur BEAUFILS Philippe	
Madame DEMOL Marie-Jeanne	
Monsieur HEBERT Ludovic	
Madame HOCDE Linda	
Monsieur GRIEU Raphaël	
Madame GOUDAL Charlie	
Monsieur BOMBÉREAU François	
Madame FERCOQ Ghislaine	

Séance du 18 Février 2021

Monsieur LEPILLER Jean-Claude	
Monsieur VIARD Raymond	
Madame BOBEE Josiane	
Madame COUBRAY Dominique	
Monsieur METOT Dominique	
Monsieur LESUEUR Eric	
Monsieur LE SAUX Sylvain	
Madame DEVAUX Sylvie	
Madame RASTELLI Christine	Avait donné procuration à M. LEPILLER
Monsieur HEDOU Jean-Yves	
Madame LE BAILLIF Véronique	
Madame LE TUAL Suzanne	
Madame GERVAIS Isabelle	
Madame MOUSSA Karine	

Séance du 18 Février 2021

Madame BENARD Lynda	
Monsieur DENOYERS Tony	Avait donné procuration à M. BEUFILS
Monsieur LAPERT Julien	
Monsieur POTIER Douglas	
Madame NOUVILLE Claudine	
Monsieur OUF Pascal	
Monsieur ORAIN Jean-Marc	
Madame HOMBERT-DUPUIS Véronique	
Monsieur CHEBLI Rachid	
Monsieur DARROUZET Xavier	